

Achetez vos habits et Pardessus
meilleur marché que jamais, chez

J. R. FOREST LTEE

169 Cascades Tél. 106
En face du Marché St-Hyacinthe

LE CLAIRON

NOUVEAUTE et BAS PRIX...
sont deux Spécialités que vous
trouverez au
MAGASIN MODERNE
J. O. Lussier, Prop.
Tél. 834 - 67 St-François
St-Hyacinthe

VOL. XXII — No. 11

SAINT-HYACINTHE, 17 MARS 1933

PRIX: CINQ SOUS

REPUBLICANISME CONTRE CACIQUISME

NOTRE MAIRE, L'INVITÉ DU ROTARY CLUB, DE QUÉBEC. — MONSIEUR BOUCHARD PARLE DE LA VILLE DE SAINT-HYACINTHE. — LE PATRIOTISME CONTRE L'ÉGOÏSME INDIVIDUEL OU DE CLASSE.

Mardi de cette semaine M. T.-D. Bouchard était l'hôte, comme maire de Saint-Hyacinthe, du Club Rotary de Québec à un déjeuner donné au Château Frontenac.

Monsieur Bouchard avait été invité à faire une conférence sur l'administration de la ville de Saint-Hyacinthe. La direction de ce club tenait à connaître les réformes qui avaient permis à notre cité d'obtenir les magnifiques résultats financiers commentés si favorablement depuis quelque temps par la grande presse du pays.

Monsieur Bouchard a accepté avec plaisir l'invitation qui lui avait été faite et il a prononcé sa conférence sous le titre de "Républicanisme contre Caciquisme". Nos lecteurs trouveront certes intéressante la lecture de cette conférence dont voici le texte:

Monsieur le président,
Messieurs,

REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS À M. WATSON.

Mes premières paroles seront pour remercier le distingué président de votre comité des discours, M. le Colonel Watson, d'avoir bien voulu penser, en préparant sa liste d'invités, à son ami, l'humble maire de la petite ville où il a passé quelques-unes des années de sa belle carrière de citoyen intéressé, non seulement à ses affaires personnelles, mais à tout mouvement digne de l'encouragement de l'homme ayant conscience de ses devoirs comme membre d'une société où chacun doit faire sa part pour l'intérêt de la masse. Qu'il me soit permis de le féliciter de la marque de confiance et d'estime qu'il a reçue récemment des hommes d'affaires de la vieille capitale, qui viennent de l'appeler à la présidence de leur active chambre de commerce. S'il arrivait que vous fussiez déçu dans le choix d'orateur que le colonel Watson a fait pour aujourd'hui je sais que la chambre de commerce n'aurait pas à regretter, elle, d'avoir placé à sa tête cet homme qui est un des financiers les plus avisés du pays et un citoyen qui a donné en mille occasions des preuves d'un patriotisme aussi éclairé que désintéressé.

LE RÉPUBLICANISME, CE QU'IL FAUT EN ENTENDRE.

J'allais employer le terme républicanisme au lieu de celui de patriotisme car c'est ce sens exclusivement que comporte le premier mot du titre que j'ai donné à mon allocution: "Républicanisme contre caciquisme". Je ne l'ai pas fait parce que j'ai craint de créer une impression première défavorable en parlant, sans précautions explicatives préalables, de républicanisme, mot auquel s'associe toujours de prime abord l'idée d'une forme moderne de gouvernement, chez notre bon ami le colonel Watson dont le loyalisme envers notre Roi et notre système de monarchie constitutionnelle ne peut être plus intégral.

Il faudra donc entendre le républicanisme dont je parlerai au cours de mes remarques dans le sens étymologique de son idée mère, république, la **res publica** des latins, la chose publique, c'est-à-dire l'entité nationale, l'ensemble des êtres et des choses qui constituent la nation indépendante de la forme du gouvernement et des partis politiques qui peuvent se disputer le pouvoir.

Ce sens du mot république est le sens ancien mais à une époque de bouleversement des systèmes économiques et sociaux comme la nôtre où ces bouleversements ont donné naissance à des théories et des systèmes nouveaux désignés par des mots ne paraissant pas aux anciens dictionnaires, comme bolchévisme, manshevisme, fascisme, technocratie, il me sera permis d'appliquer un vocabulaire ancien à une doctrine nouvelle comme la première forme de gouvernement où la norme de l'intérêt public, c'est-à-dire l'intérêt de la masse des citoyens, remplace celle de l'individualisme, c'est-à-dire de l'intérêt particulier.

Ce républicanisme est pour moi la religion humaine unissant le citoyen à la société comme la religion divine est celle unissant l'homme à son Dieu. L'esprit républicain est celui du citoyen qui se reconnaît des devoirs primordiaux envers la société alors que l'esprit individualiste est celui de l'homme égoïste qui pense et agit comme si l'état n'existait que pour son utilité personnelle.

LE CACIQUISME, CE QU'IL EST.

C'est cette doctrine que j'ai désignée dans le titre de ma conférence sous le terme "Caciquisme", doctrine malheureusement si répandue dans le monde et qui est en train de faire périr tant d'institutions qui pourraient survivre si ceux qui prétendent les sauver étaient imbus d'un véritable républicanisme.

Caciquisme est un mot nouveau dont on ne trouvera que la racine dans nos dictionnaires. Je ne l'ignore pas mais ce ne sera pas la première fois que je blesserai la religion des puristes littéraires en prenant de la liberté avec le dictionnaire et la grammaire.

La plus grande notoriété que j'ai acquise chez les lecteurs des journaux rédigés par nos animaliers de la province de Québec: "Le Canard", "Le Chameau", "Le Goglu" et **tutti quanti**, c'est lorsque j'ai ressuscité des vieux dictionnaires le mot "parquemet" pour traduire, par le mot propre, le "parking" des anglais. Pendant de longs mois le maire de Saint-Hyacinthe fut désigné sous le nom de "Parquemet Premier" pour avoir cru bon, un jour, d'aller à l'encontre du **dictum** est de nos puristes à nationalisme étroit qui voulaient bannir de nos affiches de circulation le mot parking, traduction exacte du verbe "to park" parce que notre mot français comportait en première syllabe les trois mêmes lettres que le mot anglais.

Notre renommée n'en souffrit guère. Bien au contraire car c'est cette prétendue erreur du maire de Saint-Hyacinthe qui valut à son conseil d'être cité à l'honneur par l'édition française du "New York Times", publiée à Paris, comme étant une administration de langue française connaissant et ne craignant pas l'emploi des mots justes, si vieux fussent-ils, pour représenter les idées nouvelles.

Si je me suis permis ici une courte digression c'est parce que j'aurai à parler du parquemet au cours de mes remarques pour décrire l'oeuvre malsaine du caciquisme.

Le mot caciquisme est certes nouveau mais il représente un esprit qui est presque aussi vieux que le monde et qui a pris une ampleur formidable en ce dernier siècle. Le caciquisme est l'opposé du républicanisme et autant la doctrine du

républicain est louable, autant celle du caciquiste est condamnable. J'ai fait découler ce terme du mot caci qui est d'origine caribbe.

Le caci qu'était anciennement, au Mexique et dans les républiques de l'Amérique du Sud, le chef de petites tribus et aujourd'hui ce terme y est attribué aux chefs de bandes et de cliques qui prétendent à faire et défaire les administrations publiques. Par analogie j'applique ce terme, dans notre société, à tous nos chefs de faubourgs, de quartiers et de bouts de rues qui s'attribuent, quelquefois avec raison mais la plupart du temps sans raisons, la gloire d'élire les représentants du peuple dans toutes les sphères administratives à partir du simple marguillier à aller jusqu'au chef suprême des gouvernements.

Nous ne manquons pas de caciques dans notre province et si le caciquisme ne règne pas en maître dans toutes nos administrations municipales il n'en est pas moins présent partout et il est un des pires fléaux qui puissent atteindre un corps public. Le caciquisme n'est pas un parti, ni une doctrine politique; c'est tout simplement un état d'esprit découlant d'un mauvais penchant de la nature humaine portant l'individu à s'emparer de ce qui appartient à la masse. Je range parmi les caciques tous les gens qui semblent n'avoir aucune conception du fait que les biens de la cité appartiennent à une autre entité que celle constituée par les chercheurs de sinécures, de contrats publics ou d'aide financier gouvernementaux non justifiables sous titres d'octrois divers, de secours directs ou sous toute autre forme. Les caciques sont ceux qui croient au droit de pillage du patriotisme municipal par l'individu parce que ce patrimoine appartient à tous. Les caciques sont ces individus, à courte vue, qui pensent que ce patrimoine est inépuisable parce que ses administrateurs peuvent apparemment le renouveler sans cesse en puisant dans la fortune d'un citoyen.

Il y a les grands et les petits caciques. Les grands ont généralement une couleur politique incertaine; aujourd'hui, ils sont d'un parti politique, demain, ils seront de l'autre. Ils sont généralement les chefs des grandes institutions qui financent les villes, accaparent les grandes entreprises ou se font accorder, en exonérations d'impôts ou de charges, des privilèges exorbitants.

Le petit caci qu'est le chef de bouts de rang, de bouts de rues ou d'ateliers. Il se contente des miettes qui tombent de la table des grands caciques qui sont, pour lui, ce que sont les généraux pour les capitaines. A l'inverse du grand caci qu'est le petit, lui, a une couleur. Il est si prêt de l'électeur qu'il ne peut pas dérober ses préférences politiques. Son parti victorieux, il pourra pendant une couple d'années, s'il est un caci qu'est favorisé par le destin, vivre aux frais de la princesse; s'il reste parmi la légion de ceux qui ne sont pas favorisés, car il y a même des limites dans le nombre de ceux que la princesse peut entretenir sans s'épuiser en un jour, il changera, à moins qu'il n'ait plus de poudre que n'en ont généralement les caciques, de groupement politique pour détruire au nom des grands principes, ceux qu'il avait aidés à prendre le pouvoir à la consultation populaire précédente. Et s'il a obtenu une position il n'est pas certain qu'il continuera son allégeance à ceux qui la lui ont donnée; il n'est jamais satisfait de son salaire même s'il reçoit deux fois plus qu'il ne gagne et qu'il n'a jamais retiré. Il est l'éternel mécontent toujours prêt à faire volte-face au moindre changement de parti politique, au plus léger froissement de son intérêt personnel.

Le mobile unique du caci qu'est l'égoïsme individuel; à ses yeux la société a été établie exclusivement pour servir son intérêt particulier. Il est un être qui n'a que des droits; il ne se reconnaît aucune obligation envers les autres; la chose publique, la république, la société n'existe que comme canal par lequel la masse de ses concitoyens doit alimenter ses exigences privées.

Le caci qu'est grouillant et turbulent; il paraît légion alors qu'il n'est en réalité qu'une infime minorité parmi la masse des hommes sages et prudents qui forment la nation. En raison de son activité débordante, mais vaine comme celle de la mouche du coche pour les observateurs sérieux, le caci qu'est grand ou petit, a une influence très souvent prépondérante pour certains chefs de nos municipalités, surtout lorsque ces derniers sont caci qu'est eux-mêmes.

Lorsque les esprits dirigeants des corps publics sont animés des véritables sentiments qui doivent exister au fond du cœur des hommes qui ont conscience de leur responsabilité envers la société et qui savent que l'intérêt public est le seul qui doit être servi par les représentants du peuple le régime du caci qu'est disparaît pour faire place à celui du républicanisme. Et lorsque l'esprit républicain domine dans une administration publique c'est alors qu'on voit fleurir la prospérité matérielle, le bien-être et le bonheur relatif qui doivent exister chez les peuples bien gouvernés. C'est cette vérité que je me propose de vous établir en narrant très succinctement l'histoire municipale du dernier quart de siècle de la petite ville où l'esprit républicain a triomphé finalement du caci qu'est.

UNE VILLE OÙ A DOMINÉ LE RÉPUBLICANISME.

Il est nécessaire, au début de ces remarques, de vous donner quelques statistiques sur Saint-Hyacinthe de manière à ce qu'il vous soit possible de faire des comparaisons avec le centre municipal plus populeux que vous habitez et de façon surtout à ce qu'une donnée, qui peut paraître insignifiante aux citoyens d'une ville de l'importance numérique de Québec ou de Montréal ne perde pas de sa valeur quand elle s'applique à une municipalité plus petite comme la nôtre.

La population de Saint-Hyacinthe, en 1932, était de 14,008; celle de Québec, de 139,000 et celle de Montréal, de 1,128,000. Ainsi pour appliquer à la cité de Québec une donnée sur notre ville, si on prend pour base de comparaison le chiffre de la population, il faudra multiplier par 10 le chiffre de la donnée. Pour Montréal le multiplicateur sera de 80. Si pour base de comparaison on prend la valeur de la propriété imposable, les multiplicateurs restent sensiblement les mêmes. A Saint-Hyacinthe l'évaluation des propriétés imposables pour toutes fins est de \$9,900,000; celle non imposable pour toutes fins est de \$5,882,000. A Québec, d'après les statistiques de 1931 la propriété imposable était évaluée à \$120,282,142; celle non imposable, à \$49,500,000. A Montréal la valeur imposable était de \$979,700,000; celle non imposable de \$300,000,000 environ. Le pourcentage de l'évaluation par rapport à la valeur réelle est sensiblement le même dans les trois villes où il s'approche de 90%.

Au début de l'année courante la grande presse du pays signalait à l'attention de ses lecteurs un fait probablement unique au pays, celui qui venait de se produire à Saint-Hyacinthe, ville de 14,000 âmes de population, où le conseil municipal venait de réduire les taxes foncières de 55 cents dans le cent dollars en imposant un taux total de 80 cents dans le 100 dollars seulement, et ce, sans avoir puisé à aucune réserve pour abaisser la taxe et tout en laissant un surplus probable de \$7,845,000.

Appliquons ici nos multiplicateurs pour obtenir une idée adéquate de l'importance de ce surplus. A Québec il aurait été de \$78,000 et à Montréal de \$604,000,000.

Ce résultat était obtenu dans la ville maskoutaine à un moment où dans presque toutes les grandes et petites villes du continent on augmentait les taxes ou on adoptait des budgets

Suite à la page 2

LETTRE DE QUÉBEC

TÉLÉGRAMME DE FÉLICITATIONS AU CARDINAL VILLENEUVE. — REPRISE DU DÉBAT DE M. C. BASTIEN, DE BERTHIER. — LOI DU RETOUR À LA TERRE. — RÉORGANISATION DES COURS DE JUSTICE À MONTRÉAL. — LOI DE LA TAXE SUR LES CORPORATIONS. — M. ROBERT TASCHEREAU.

(De notre Correspondant Spécial)

NOTE. — Nous référons nos lecteurs à la page sept pour le rapport des débats de la semaine dernière dont il nous a été impossible de publier le compte-rendu.

Avant de passer à l'ordre du jour, à la séance de la Chambre, mardi, l'honorable Taschereau a soumis à la Chambre une motion à l'effet d'envoyer un télégramme de reconnaissance au Pape pour l'honneur qu'il vient d'accorder à l'église du Canada et un télégramme de félicitations au cardinal Villeneuve à l'occasion de son élévation à la pourpre cardinalice. M. Duplessis, chef de l'Opposition, s'est dit heureux de seconder la motion du premier ministre. M. Gault, député de St-Antoine, a lui aussi, secondé la motion.

Relativement aux projets de loi soumis, l'honorable Mercier a annoncé une loi relative à l'exportation de la force hydraulique. Le ministre a expliqué que la loi a pour but de permettre l'exportation pour le temps et aux conditions qui seront fixés par le lieutenant-gouverneur en conseil.

L'honorable Taschereau a annoncé une loi à l'effet de modifier la Loi des jurés relativement aux grands jurés.

L'honorable Godbout a fait part à la Chambre d'une loi suspendant l'exigibilité de certaines créances hypothécaires et autres. Cette loi projetée détruirait le bill No. 53 qui était déjà à l'étude.

Le bill de l'honorable Laferté à l'effet de modifier la Loi pour promouvoir le retour à la terre a provoqué un débat qui a pris une bonne partie de la séance. L'Opposition a profité de l'occasion pour attaquer le gouvernement sur son travail de colonisation. M. Duplessis a reproché surtout au gouvernement le retard apporté au paiement des primes de défrichement et de labour dues aux colons. Il a vigoureusement plaidé la cause des colons, et déclaré que si le gouvernement le voulait l'Opposition

La Chambre a adopté en (Suite à la page 5)

QU'IL S'EN AILLE !

Lettre ouverte à l'honorable R.-B. Bennett, premier-ministre du Canada et Secrétaire des Affaires Étrangères, qui a fait défaut de remplir ses promesses et s'est rendu responsable de la situation déplorable qui régit actuellement, et qui devrait, en toute justice pour les travailleurs de ce Dominion, offrir immédiatement sa démission.

Vous aimez à citer les Saintes Écritures, c'est pourquoi je commencerai cette lettre en vous disant qu'à titre de travailleur je gagne mon pain à la sueur de mon front. A titre de citoyen et de père d'une nombreuse famille, en contact journalier avec mes compagnons de travail, je suis bien placé pour réaliser les difficultés de la situation économique déplorable où nous sommes et pour apprécier les souffrances qu'elle a causées et qu'elle cause encore, et qui aurait pu si bien être évitées.

Avant les dernières élections vous avez dénoncé en termes violents ce que vous appelez alors l'apathie et l'indifférence du gouvernement King pour le bien-être des travailleurs. Vous avez parlé sur un grand nombre de tribunes, dans tous les coins du pays, critiquant sans merci le gouvernement King. Vous avez demandé à tous vos compatriotes, et particulièrement aux travailleurs, de voter pour vous, en faisant la promesse formelle que vous mettriez fin au chômage ou que vous disparaissiez. Cette dernière expectative ne manquera certes pas

d'arriver, à son heure, mais pour la première, et c'est bien triste à dire, elle est plus lointaine que jamais.

D'après les chiffres publiés par un journal favorable à votre cause et qui lui venait de son correspondant d'Ottawa, il y a actuellement 1,299,571 personnes enregistrées comme vivant sous le secours directs, dans le Dominion. A cela, il faut ajouter qu'il a été distribué 1,426,700 repas gratuitement et que des institutions charitables ont entrepris 411,400 refuges de nuit.

Il ne faudrait pas oublier, non plus, le grand nombre de ceux qui, trop gênés pour demander la charité, ont emprunté de leurs amis, puis vendu tout ce qu'ils possédaient avant d'être réduits à souffrir de la faim. Il y a enfin la multitude de ceux qui vivent aux dépens de leurs parents et de leurs amis.

Et pourtant, vous aviez promis de mettre fin au chômage. Vous vous étiez engagé à trouver une situation pour chacun. Vous deviez aussi promouvoir le commerce en ouvrant de nouveaux marchés dans le monde entier. Mais vos méthodes ont anéanti la carrière de milliers de bons citoyens. Votre politique des hauts tarifs a détruit le commerce de centaines de marchands. Et, bien loin d'améliorer les choses, les droits que vous avez imposés pour exclure de nos marchés les produits étrangers les ont gravement empirés.

Lorsque le Chef de l'Opposition (Suite à la page 5)

NOUVELLES D'AUTREFOIS

On lisait dans L'UNION en

1893

Décembre le 28. — M. F. X. Bertrand, mécanicien, est retenu chez lui des suites d'une chute. La blessure n'est point grave.

— Dame Edwidge Desjardins, épouse de M. Edouard Labonté, est décédée à l'âge de 56 ans.

— Un hangar appartenant à M. Antime Cadoret, s'est écroulé, dimanche, sous le poids de la neige. Les dommages sont de trois ou quatre cents piastres.

30. — M. Pierre Chicoine, de St-Jude, a tué, le 24 décembre, un jeune porc âgé de 8 mois et 24 jours, pesant 415 livres.

1894

JANVIER le 3. — M. Léonidas Picard, depuis plusieurs années à l'emploi de M. L. P. Morin, a été l'objet d'un beau témoignage d'estime et d'amitié de la part de ses confrères de travail à l'occasion de son départ. M. Picard abandonne les ateliers de M. Morin pour entrer en société avec M. Roberge.

4. — Durant l'année 1893 il a été donné asile et protection, à la station de police, à 165 personnes; 123 autres ont été arrêtées. Le département du Feu a eu à répondre à onze alarmes dont deux ont été de fausses alarmes.

— Il est rumeur que l'église paroissiale Notre-Dame du Rosaire sera, avant peu, agrandie considérablement.

8. — Dame Marie-Louise Levite, épouse de M. L. P. Morin, entrepreneur et manufacturier, est décédée à l'âge de 35 ans et 11 mois.

— A l'occasion de son 65ième anniversaire de naissance M. Edmond Pelletier a été l'objet d'une belle manifestation organisée par ses nombreux parents et amis.

— Les élections municipales ont eu lieu aujourd'hui. M. G. C. Dessaulles a été réélu maire par acclamation. Les conseillers sortant de charge, MM. S. T. Ducloux, O. Brodeur et J. B. Brousseau ont été réélus pour leurs quartiers respectifs. MM. A. Blondin et Joseph Côté ont été élus pour les quartiers Deux et Quatre en remplacement de MM. J. Nault et Dr E. St-Jacques.

9. — MM. J.-Bpte Picard et Noel Flibotte ont été réélus conseillers pour la paroisse de St-Hyacinthe.

— Dame Sophie Daudelin, épouse de J.-Bpte Gendreau, autrefois hôtelier de cette place, est décédée à St-Pie.

10. — De jolis cadeaux ont été présentés à M. Joseph Cadorette à l'occasion de son 54ième anniversaire de naissance.

— Un incendie s'est déclaré au séminaire dans une bâtisse située à l'ouest du Séminaire, employée comme buanderie et glacière. Après une heure d'un travail ardu l'on réussit à maîtriser les flammes.

— MM. R. E. Fontaine, avocat, et Alfred McIntyre, commerçant, ont été élus conseillers pour la paroisse St-Hyacinthe le Confesseur.

12. — M. Gustave Chagnon, de cette ville, a été admis à la pratique du droit après un brillant examen.

— On parle de l'exploitation, par une compagnie composée de citoyens de cette ville, de cette partie de la rivière Yamaska communément appelée "Rapide Plat" comme pouvoir moteur pour fournir aux particuliers abonnés l'éclairage au moyen de l'électricité.

13. — A une assemblée des membres du cercle agricole de LaPrésentation les officiers suivants ont été élus pour 1894. Ce sont MM. Cléophas Blanchette, président; Michel St-Jacques, vice-prés.; Arthur Michon, sec. trésorier.

15. — Des changements très importants seront faits dans le système d'éclairage à l'électricité par M. L. Brousseau.

— Au cours de 1893 il a été

enregistré, pour la paroisse Notre-Dame de St-Hyacinthe, 26 mariages, 81 décès et 120 naissances.

17. — M. Michel Benoit, employé à la manufacture de MM. Chalifoux & Fils, a été blessé à une main par une scie à ruban. Le blessé est sous les soins du Dr L. V. Benoit.

— L'Orphéon de St-Hyacinthe a fait les élections de ses officiers comme suit: Président, M. J. St-Germain en remplacement de M. Nap. Bourassa qui a résigné; M. S. Casavant, directeur; M. L. Ringue, organiste; et M. V. E. Fontaine, secrétaire.

18. — Les élections de la Société Philharmonique de St-Hyacinthe ont eu lieu comme suit: Président, J. A. Guertin; Vice-Prés. Emile Chagnon; secrétaire, C. Lussier; trésorier, Emile Robert; Bibliothécaire, Théodule Monette; conseillers, V. E. Fontaine et A. Charpentier; Professeur, M. L. Ringue, tambour-major, M. A. Charpentier.

19. — Dimanche dernier le docteur et Mme Eugène St-Jacques célébraient le 25ième anniversaire de leur mariage.

— M. Julien Dion est décédé à l'âge de 72 ans.

24. — Notre journal est imprimé aujourd'hui sur une presse nouvelle "Whitlock" dont l'installation a été complétée hier soir.

25. — La Cie d'éclairage au gaz, de St-Hyacinthe, vient de faire l'acquisition d'une machine pour produire la lumière électrique incandescente seulement pour les résidences privées, hôtels et magasins.

— MM. Jules Laframboise et H. N. Bernier sont nommés auditeurs à la dernière séance du conseil. L'ingénieur de la Cité est M. T. Beauchamp.

26. — M. Pierre Cadoret exploite de nouveau l'Hôtel Balmoral, ci-devant occupé par M. Gagnon.

29. — Ce matin, en l'église Cathédrale, a eu lieu le mariage de M. J. P. Bazinet, notaire, à Mlle Laura Lapierre, fille de M. William Lapierre, barbier.

— M. M. O. David, marchand tailleur, vient d'acquiescer de M. Eusèbe Morin, pour le prix de \$15,000.00, l'immeuble où il a tenu depuis longtemps et tient encore son superbe magasin. Cet immeuble comprend en outre le bloc occupé par M. B. L. Bergeron ainsi que tout le terrain et les bâtisses dépendant de ces deux magnifiques constructions. La propriété acquise par M. David s'étend de la rue St-Simon à la rue Mondor.

30. — La compagnie de télégraphie C. P. R. a ouvert un bureau au No. 30, rue Girouard, coin de la rue St-Denis. L'opérateur de ce bureau est M. A. R. Vallée.

— Les nombreux amis de M. J. P. Bazinet se sont réunis pour le fêter à l'Hôtel Yamaska à l'occasion de son mariage.

31. — Un jeune homme nommé Chagnon, employé à la manufacture de MM. Séguin & Lalime, s'est fait écraser un doigt dans une machine à faire les talons.

— L'immeuble de la succession J. Bpte Monette, situé à l'angle des rues Cascades et St-Denis, a été vendu à M. Gédéon Beaupré pour le prix de \$18,950.

FEVRIER le 8. — Il y a eu, hier soir, à l'Hôtel Yamaska, une assemblée de citoyens convoquée par M. C. A. Coderre dans le but d'organiser une compagnie à fonds social pour construire un grand hôtel sur un plan tout à fait moderne. Un comité de souscription a été formé comme suit: MM. L. F. Morrison, C. Pagnuelo, C. A. Coderre, T. E. Fee et J. St-Germain.

— Henry Livingston, professeur à l'Ecole d'Industrie Laitière de cette ville, est décédé subitement.

— La propriété appartenant à M. Benoit Benoit a été vendue à M. Boisseau pour la somme de \$1,500.

REPUBLICANISME CONTRE CACIQUSME (Suite de la page 1)

déficitaires. Il n'est donc pas étonnant que ce fait municipal ait saisi l'attention de tous ceux qui s'occupent d'administration publique dans notre pays.

Comment avait-on réussi à l'accomplir ?
Ce haut fait municipal est devenu une actualité par suite de causes lointaines et de causes rapprochées. Ces deux catégories de causes n'ont été que la mise en pratique de l'esprit républicain opposé au caciquisme qui a cessé de dominer les actes de nos hommes publics dans la sphère municipale. Ce succès a été l'enjeu précieux de la lutte que le véritable esprit social, le patriotisme civique, a livré à l'esprit individualiste, à l'égoïsme privé.

Nous avons eu à Saint-Hyacinthe, comme partout ailleurs, nos caciques grands et petits et nous les avons encore bien que leurs moyens d'action soient réduits à leur plus simple expression. Il y a quelque trente ans lorsque je prenais contact avec l'administration publique en ma qualité de simple journaliste le caciquisme imprégnait, de part en part, notre gouvernement municipal. C'est alors que j'eus mes premières et grandes désillusions sur la vertu civique de ceux que le suffrage populaire établissait comme chefs des populations. Je m'étais figuré que nos représentants avaient, au moins en petit, les hautes qualités que j'avais admirées en étudiant la vie des hommes illustres de l'antiquité et de l'époque moderne. Pris individuellement je trouvais chez nos hommes publics du temps, à de très rares exceptions près, les grandes qualités d'honorabilité et d'intégrité qu'on retrouvait chez l'individu cité comme modèle dans la vie privée. Mais l'action de ces hommes comme membres d'un groupe ou d'un clan politique quelconque me déçut du tout au tout. Les lois et les règlements qu'ils avaient adoptés et qu'ils adoptaient étaient tous marqués, pour moi, du fer rouge de l'égoïsme personnel ou de classe le plus prononcé et il me semblait que ce fer rouge s'enfonçait de plus en plus dans les chairs vives de la masse populaire. Je ne tardai pas à me convaincre que la plupart de nos lois et règlements étaient rédigés de manière à favoriser l'intérêt individuel, soit ceux qui faisaient et défaisaient dans le temps nos régimes municipaux, soit des grandes institutions dont le support moral ou financier faisait pencher dans un sens ou dans un autre la balance du pouvoir civique.

Nous avions nos grands et nos petits caciques. Les grands caciques épuisaient l'administration publique en ne lui fournissant pas les impôts dont ils s'étaient exonérés ou fait exonérer; les petits caciques, eux, se contentaient des menues faveurs du régime au pouvoir et, grâce au régime de l'arbitraire, ils réussissaient à obtenir des préférences injustes sur les autres citoyens sous forme de taux spéciaux pour services publics ou de privilèges particuliers quelconques.

La bataille pour l'abolition définitive de ce régime arbitraire et de ces privilèges exorbitants a duré au delà de vingt ans et c'est pied par pied que l'intérêt public a pu gagner le terrain qui lui a permis de s'établir dans la forteresse que l'égoïsme avait occupée jusque là. Je mentionnerai rapidement quelques-unes des réformes qui ont été accomplies chez nous depuis vingt-cinq ans et qui nous ont permis d'en arriver à la magnifique situation financière dans laquelle nous nous trouvons à un moment où presque toutes les villes sont terriblement embarrassées par la crise.

IMPÔT PROPORTIONNEL À LA RICHESSE FONCIÈRE.

Une de nos grandes réformes a été l'abolition du prélèvement arbitraire des charges d'eau. Sous notre ancien système il n'y avait de taux uniformes que ceux prélevés sur la grande masse des petits propriétaires et des locataires. La charge imposée sur les propriétaires de nos grandes institutions et de nos manufactures était fixée dans chaque cas particulier par le conseil municipal. C'est dire qu'invariablement ces charges étaient des prix de faveur dont la modicité était exorbitante. C'est ce qui faisait qu'à Saint-Hyacinthe l'occupant d'un humble logement payait pour son eau des prix de beaucoup plus élevés qu'ailleurs alors que les grandes corporations payaient pour les leurs des prix de trois cent pour cent moins élevés chez nous.

Lors de la construction de notre système de filtration, en 1917, à un moment où les dépenses du service des eaux devaient s'accroître d'environ trente-trois pour cent nous avons mis en vigueur le principe en vertu duquel les charges d'eau doivent être proportionnelles à la valeur des immeubles desservis. Le taux fut imposé sur la valeur réelle des bâtiments ou sur la valeur annuelle des logements occupés et tous les prix de faveur disparurent. Dans les cas où le conseil juge que le taux pèse trop lourdement pour une raison ou pour une autre sur une institution quelconque il vote un octroi spécial qui est payé à l'institution en vertu du pouvoir que les municipalités ont d'aider aux établissements d'assistance publique et d'attribuer des subsides pour l'encouragement des arts et des sciences. Ces cas sont cependant très rares. Nous n'en avons que quatre et je citerai celui de l'Hôtel-Dieu, institution à laquelle nous donnons un octroi annuel de trois mille dollars pour la partie de cet établissement dans lequel on maintient un orphelinat et un hospice pour les vieillards. Cette institution est chargée pour le coût entier de sa contribution pour le service des eaux qui s'élève à \$4,200.00 et le département de l'assistance publique lui fait un crédit de trois mille dollars par année. Les bons comptes font les bons amis.

Par ce système nous avons réussi à établir le principe de

50 BILLETS GRATIS

POUR LES REPRESENTATIONS CINEMATOGRAPHIQUES DU THEATRE CORONA

Chaque semaine le CORONA vous offre cinquante billets complémentaires pour les représentations cinématographiques.

Voici comment...

Notre journal public dans la présente édition cinquante numéros qui sont disséminés dans chacune des pages au bas des annonces ou d'articles divers.

Dès maintenant...

Cherchez si le numéro que porte le coupon ci-dessous se trouve parmi ces cinquante numéros.

Quand vous l'aurez trouvé...

Rendez-vous à nos bureaux, 173 Girouard, entre 9 hres a. m. et 5 hres p. m., les dimanches et fêtes exceptés, et il vous sera fait remise d'un billet complémentaire valide pour une période de deux semaines indiquée sur votre coupon.

COUPON N° 15046

Cherchez le numéro de ce coupon parmi les cinquante disséminés dans chacune des pages de ce journal. Si vous le trouvez il vous donnera droit à un billet de faveur (non compris la taxe de 5 cents) pour les représentations cinématographiques SEULEMENT au théâtre CORONA.

Nom
Adresse

Coupon valable seulement du 18 mars au 1er avril

l'égalité du citoyen en face de l'impôt qui doit être proportionnel aux biens possédés et profitant des services que ces impôts sont destinés à maintenir. Le résultat de cette politique a été de pouvoir augmenter les dépenses du service des eaux de trente-trois pour cent sans augmenter les charges sur la masse des citoyens.

LA TAXE GÉNÉRALE SPÉCIALE.

Une seconde réforme, parmi les plus importantes, a été le prélèvement d'une taxe spéciale basée sur la valeur foncière pour l'entretien des pavages, des trottoirs, des égouts et pour l'éclairage des rues et des bâtiments publics. Cette taxe frappe toute la propriété foncière de la ville de Saint-Hyacinthe à l'exception de celle appartenant aux deux gouvernements et les seules exemptions qui existent sont en faveur de deux établissements de charité, l'Hôtel-Dieu et le Patronage St-Vincent de Paul. Cette taxe spéciale est actuellement de vingt-cents par cent dollars et la part payée par les propriétés exemptées de la taxe foncière générale est exactement de \$7,300.00 par année. Pour continuer les comparaisons elle donnerait dans Québec un revenu additionnel de \$73,000.00 et dans Montréal de \$584,000.00. Les communautés religieuses ont, en outre, consenti volontairement à payer une contribution de un dollar par mille dollars d'évaluation pour le maintien du service de feu et de police. Cette contribution nous donne un revenu annuel de \$3,000 qui serait de \$36,000.00 dans la ville de Québec et de \$288,000.00 dans la ville de Montréal. L'entente entre la ville de Saint-Hyacinthe et les corporations religieuses a été constatée dans un concordat qui a été signé pour vingt ans par Mgr l'Evêque de Saint-Hyacinthe et le Vicaire Général du diocèse, comme représentants des corporations religieuses et par le maire et le greffier de la ville, comme représentants des citoyens.

LES TAXES SPÉCIALES SUR MONOPOLES.

Une troisième réforme a été celle d'exiger, des monopoles jouissant par la loi ou en pratique de l'exploitation des services publics, des contributions pour aider au maintien de l'administration. Quant à ce qui concerne le monopole de l'électricité il existait anciennement à Saint-Hyacinthe dans le tarif de la compagnie qui l'exploite une charge de 25 cents par mois que le consommateur avait à payer comme loyer du compteur additionnellement à ses charges de dépense de courant en kilowatt-heure. Le conseil s'est entendu avec la compagnie pour qu'elle fasse remise au trésor public de cette charge mensuelle et la cité s'est adressée à la Législature pour faire décréter que cette charge devenait une taxe en faveur de la cité. Quant au service de téléphone une charge de \$5.00 par année a été imposée sur chaque personne utilisant un appareil téléphonique. Nous avons cru devoir imposer cette taxe parce que, qu'on en dise ce que l'on voudra, le téléphone est un appareil de luxe et de commerce qui ne peut exister qu'à la condition que la municipalité, c'est-à-dire la masse des citoyens, permette au monopole et aux abonnés l'usage de la propriété publique pour le maintien des poteaux, des fils et des conduites souterraines quand elles existent. Il n'est donc que juste que la masse des citoyens se fasse rembourser, sous forme de taxes, par les particuliers utilisant ce service, la contribution que la masse apporte en fournissant sa propriété pour le rendre possible. La taxe du téléphone rapporte à Saint-Hyacinthe \$5,000.00 par année; celle des services électriques, \$9,000.00, ce qui fait une somme globale de \$14,000 par année qui donnerait à Québec, \$140,000.00 et à Montréal, \$1,120,000.00.

LA RÉFORME DES FINANCES.

Une des réformes les plus importantes et qui a influé le plus sur la valeur du crédit de Saint-Hyacinthe a été la réforme financière. Lorsque je suis entré au conseil municipal, il y a maintenant tout près de trente ans, la ville empruntait sur obligations rachetables par fonds d'amortissement. Comme un peu partout ailleurs les fonds n'existaient que sur le papier et à une certaine époque nous avons dû emprunter une somme de deux cent cinquante mille dollars pour racheter des débentures qui auraient dû avoir été éteintes par les fonds d'amortissement qu'on n'avait pas prélevés ou qu'on avait employés à d'autres fins lorsqu'ils avaient été perçus. Sur une dette obligataire totale de \$1,500,000 environ nous n'avons à l'heure actuelle qu'un seul emprunt de la modique somme de \$100,000.00 qui est rachetable par fonds d'amortissement et notre fonds d'amortissement est conservé en dépôt d'argent à la banque ou en obligations municipales et la totalité de la valeur actuelle de ces obligations et dépôts excède le montant prévu par les règlements. Tous nos autres emprunts sont faits avec annuités ou par débentures en séries dont le capital réparti sur le nombre légal d'années échoit annuellement et est payé intégralement à son échéance.

Chaque année nous amortissons ainsi notre dette d'un montant approximatif de \$65,000.00 qui correspondrait dans la ville de Québec à un chiffre de \$650,000 et dans la ville de Montréal de \$5,200,000. Nous payons donc comme amortissement annuel environ cinq pour cent de notre dette alors que les anciennes lois d'emprunts municipaux ne nous obligeaient qu'à payer un pour cent. Ceci établit donc clairement que le taux peu élevé de notre taxe foncière n'est pas dû au fait que la ville ne respecte pas la loi et ne paye pas ses dettes créées par emprunts.

Nous avons toujours refusé à Saint-Hyacinthe de payer des intérêts sur nos emprunts municipaux et au moment où les obligations municipales portaient des intérêts de 6% et plus dans la province nous avons pris un moyen audacieux pour nous mettre à l'abri de la cupidité des prêteurs d'argent. J'ai fait autoriser la ville de Saint-Hyacinthe à emprunter sur billets promissaires à un taux n'excédant pas six pour cent et dans le temps où la ville de Montréal payait jusqu'à tout près de 7% sur ses emprunts, en 1917, je fus élu pour la première fois, maire de Saint-Hyacinthe; mon premier acte fut de faire décréter que tous nos emprunts temporaires ne porteraient que 5% d'intérêt. Certaines institutions financières et les prêteurs d'argent menacèrent alors la ville de provoquer une crise mais le conseil donna confiance à son maire et notre dette fut convertie sans qu'il n'en résultât aucun ennui. Nous avons épargné dans le temps tout près de \$8,000 par année au trésor par cette simple mais courageuse opération.

Je ne crois pas que les prêteurs d'argent, qu'ils soient des gros ou des petits caciques, ont le droit, en justice ou en équité, d'augmenter le taux de l'intérêt quand celui qui fait produire leur capital par ses sueurs et son esprit d'entreprise voit ses revenus diminuer par les conditions économiques. Si j'étais dictateur la première loi que je ferais adopter pour sauver un nombre considérable de cultivateurs et de propriétaires de la ville de la ruine qui les menace à l'heure actuelle ce serait pour limiter à au moins cinq pour cent le taux de l'intérêt hypothécaire; cette loi ne serait pas nouvelle car elle fut adoptée par le parlement français à l'époque de la révolution et elle a fait la fortune, pendant au delà de cent vingt-cinq ans, des propriétaires ruraux et urbains de la vieille France qui purent se procurer pour leur exploitation des capitaux à un taux leur permettant de conserver au moins une partie des fruits de leur labeur.

Les lois d'un pays doivent protéger le capital mais elles doivent aussi sauvegarder celui qui le met en oeuvre qu'il soit cultivateur, artisan, ou petit commerçant, en ne l'exposant pas à travailler et peiner exclusivement au profit de celui qui grossit ses revenus par le seul labeur des autres qui mettent en oeuvre sa richesse acquise.

RÉGLEMENTATION CONTRE EXPROPRIATION.

Au début de mes remarques j'ai mentionné la question de la réglementation de la circulation à Saint-Hyacinthe. Comme toutes les anciennes villes les rues de notre cité, dont la première fut tracée en 1777, sont relativement étroites et notre conseil s'est trouvé, à l'époque de prospérité intense de 1928 et 1929, en face d'un problème de voirie très ennuyeux. Notre police ne pouvait plus maintenir une rapidité de circulation suffisante sur nos artères principales que les automobiles et les camions encombraient à un point où elles étaient devenues presque inutilisables. Il n'y avait que deux moyens de faire face à la situation: élargir les rues en expropriant ou appliquer une réglementation qui corrigerait les ennuis existant.

Le conseil municipal, faisant face à l'orage de protestations et même de menaces des caciques, grands et petits, qui ne comprenaient pas que, parfois, un citoyen doit se gêner quelque peu dans l'intérêt de la masse, décida sur la recommandation du maire d'adopter un règlement qui nous valut en pratique les avantages que nous aurions donnés l'expropriation de la largeur de deux voies d'automobile, soit environ quinze pieds sur deux milles de rues, dans la partie commerciale et la partie résidentielle de la ville, c'est-à-dire dans la partie la plus dispendieuse à exproprier.

Cette expropriation nous aurait coûté des centaines et des centaines de mille dollars. Le règlement ne coûta pas un sou aux citoyens et seul le maire qui l'avait proposé en paya le prix par sa défaite aux mains des caciques aux élections municipales qui suivirent.

Mais ce maire qui vous parle actuellement ne s'en porte pas plus mal et l'oeuvre des caciques ne s'est borné qu'à une vengeance maladroite car le règlement de circulation est demeuré dans son intégrité. Quand on vint pour l'amender sur la question du parquement les caciques se brouillèrent entre eux; ceux qui avaient leurs établissements de commerce sur le côté nord de la rue commerciale étaient bien en faveur de rétablir le parquement mais seulement sur le côté sud de la rue; ceux qui exploitaient leur commerce sur le côté sud de la rue étaient aussi en faveur de rétablir le parquement mais sur le côté nord de la rue seulement; bref, tous les mécontents auraient bien aimé faire supporter les inconvénients par le voisin d'en face mais aucun d'eux ne voulait les tolérer chez lui. Comme le conseil des caciques ne put pas trouver le moyen de laisser parquer les automobiles dans le milieu de la rue le règlement de "Parquement Premier" resta en force et la population, comprenant enfin le motif qui avait soulevé les caciques contre l'ex-maire de la ville, le réclut à l'unanimité comme leur premier magistrat aux élections qui suivirent.

Le règlement de circulation est demeuré en vigueur; le parquement reste prohibé sur nos rues principales et tout le monde accepte aujourd'hui avec plaisir de marcher deux ou trois cents pieds pour parquer son automobile dans une rue latérale où elle ne nuit à personne et ce, pour se conformer à une mesure qui a donné à la cité, sans qu'il ne lui en coûte un sou, les mêmes avantages qui lui auraient été procurés par une expropriation dont le coût se serait élevé à des centaines de mille dollars.

LA MUNICIPALISATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC.

Parmi les réformes qui ont contribué à stabiliser les finances de la ville et à maintenir le taux de la taxe très bas il me faut aussi signaler la municipalisation de l'éclairage public.

Vers 1910 alors que j'étais greffier, surintendant du service des eaux et ingénieur amateur de la municipalité, le conseil en vint à la conclusion que le coût de notre éclairage public était exorbitant. Je préparai des chiffres pour prouver que nous pouvions produire le courant électrique qui se vendait alors 0.07 1/2 le kilowatt heure pour le prix de 0.01 le kilowatt-heure. En produisant notre courant à ce prix nous pouvions diminuer d'au moins cinquante pour cent notre dépense d'éclairage public tout en l'améliorant de trois cent pour cent. Inutile de vous dire que nos chiffres furent contestés par les grands caciques qui avaient le contrat de l'éclairage et par les petits caciques qui étaient des adversaires de l'administration à idée républicaine du temps. Le conseil municipal tint bon et il décida de municipaliser l'éclairage public, coûte que coûte.

Nous essayâmes d'acheter du courant des autres compagnies et même de nous procurer un pouvoir d'eau mais le "gentleman agreement", l'entente tacite entre les grandes corporations, nous mit dans l'impossibilité de régler la question de cette façon. Nous décidâmes alors d'importer des machines à gaz pauvre d'Angleterre et de produire notre courant avec du charbon qui nous coûtait dans le temps rendu à l'usine environ \$5.25 la tonne. Nous fîmes voter les fonds nécessaires par les propriétaires fonciers et nous construisîmes une usine de 350 kilowatts. Le résultat fut encore supérieur à ce qu'on en attendait car d'après le rapport de feu l'ingénieur Louis Herdt de l'Université McGill, nous produisons le courant pour neuf dixièmes de cent le kilowatt-heure, toutes dépenses comprises.

Nous augmentâmes considérablement le nombre et le pouvoir éclairant de nos lampes de rues et de places publiques et le coût de notre dépense tomba quand même de cinquante pour cent. Tout le courant nécessaire à l'éclairage des rues nous coûtait un peu moins que quatre dollars par jour moyen, soit environ quinze cents dollars par année. Étant entré dans la politique provinciale j'abandonnai mes positions municipales. Survint un changement dans le conseil et la compagnie réussit à obtenir un contrat pour l'approvisionnement de courant électrique à la municipalité mais elle dut se contenter du taux de un cent par kilowatt-heure, taux qui existe encore et qui n'a été obtenu que parce que l'ancien conseil avait eu assez d'esprit républicain pour risquer le pouvoir dans le but de servir l'intérêt de la masse.

LES RÉFORMES RÉCENTES.

Voilà quelques-unes des réformes qui ont été des causes lointaines du superbe état de nos finances à l'heure actuelle. Parmi les causes immédiates qui ont permis au conseil municipal de diminuer sa taxe foncière de 55 cents dans le cent dollars il me faut signaler une surveillance plus étroite de la rentrée des taxes et des licences, l'abolition des sinécures, l'établissement de la semaine de travail de quarante-quatre heures, le réajustement des traitements et des salaires à un taux plus élevé que le taux moyen payé dans la municipalité pour travail identique mais restant dans des limites raisonnables et l'administration rationnelle de l'aide aux sans-travail. Toutes ces mesures ont demandé de la force de caractère chez nos échevins mais leur bon esprit républicain a été au-dessus de toutes les entreprises de ceux dont ils ont dû blesser l'intérêt personnel pour servir celui de la masse; ils avaient un devoir à accomplir et ils l'ont fait en vrais patriotes.

Le temps me manque pour vous décrire chacune de ces réformes mineures mais sur la question du réajustement des salaires et de la diminution des dépenses je dois vous affirmer, sans crainte d'être contredit par qui que ce soit de désintéressé, que les salaires que nous payons sont supérieurs à tous ceux qui sont payés chez nous par les particuliers pour ouvrage similaire et généralement plus élevés que ceux payés ailleurs dans les administrations municipales de même importance que la nôtre. Par exemple, le travail de nos journalistes est rémunéré à trente cents de l'heure alors que les employeurs privés ne paient que vingt et vingt-cinq cents. Nos constables du rang ordinaire qui agissent en même temps comme pompiers reçoivent en argent et en allocations diverses vingt-cinq dollars par semaine, et ce salaire est celui qui leur est resté après que le conseil eut fait sa diminution de cinq pour cent sur les traitements de cette importance. Quant aux diminutions d'autres dépenses aucune n'a été faite qui puisse nuire à l'efficacité d'un service quelconque; les emplois abolis l'ont été parce qu'ils étaient devenus non seulement non nécessaires mais même inutiles. Le réajustement des salaires pour la partie concernant les employés permanents nous a valu une diminution de dépenses annuelles de huit mille dollars environ qui correspondrait à une économie annuelle de \$80,000 à Québec et de \$540,000 à Montréal.

L'AIDE AUX SANS-TRAVAIL.

Quant aux dépenses occasionnées par la crise de chômage bien qu'elles soient une des charges qui pèsent le plus lourdement sur la plupart des villes, grandes et petites, elles ne coûteront pratiquement rien à la ville de Saint-Hyacinthe. Ce n'est pas que la crise ne se fasse pas aussi lourdement sentir chez nous que dans les villes où il y a la même variété d'industrie; nous avons probablement la proportion ordinaire de sans-travail nécessaires mais les mesures sévères qui ont été adoptées par le conseil municipal a réduit considérablement les demandes d'aide publique. Il nous est cependant resté 496 personnes qui se sont inscrites sur les listes de chômeurs nécessaires, ce qui donnerait à Québec environ 5,000 personnes et

Suite à la page 6

Nouveaux Prix



\$1.00

TAXE INCLUSE
LA BOUTEILLE
DE 10 ONCES

BOUTEILLE DE 26 ONCES \$2.50
BOUTEILLE DE 40 ONCES \$3.50
TAXE INCLUSE

GIN de KUYPER



"Mais c'est épatant, Paul— nous y serons"

"Je ne sais ce que je donnerais pour aller en ville voir la partie de hockey demain soir," disait Léon. "Inutile d'y songer, jamais nous ne trouverons à acheter des billets."

"Pourquoi ne pas appeler Paul par Longue Distance?" lui suggéra Gertrude. "Peut-être pourrait-il t'en obtenir."

"C'est une idée, je l'appelle immédiatement."

Deux minutes plus tard il atteignait Paul. Ce dernier se faisait fort de lui trouver un billet. Mieux il aurait également un siège pour Gertrude.

"Quelle partie intéressante!" disait Gertrude au sortir de la patinoire. "Je dois un gros merci à Paul — et je suis contente que nous ayons le téléphone."



Le service de

Longue Distance

est remarquablement bon marché

RADIO RADIO

Quand vous avez besoin d'un expert appelez

THEO. GAUTHIER

Dip. N. E. L. ass. 14 ans d'expérience en radio

46 rue St-Louis, Village St-Joseph, Tél. 257

SAINT-HYACINTHE

COLONNES FÉMININES

A UNE JEUNE MERE

Avec quel soin jaloux ta tendresse l'arrange,
Cet enfant qui vagit sur son blanc traversin !
Chacun de ses soupis fait tressaillir ton sein ;
Le regard qui le couvre est plus chaud que son linge.

Tu vois monter vers lui l'encens de la louange.
Tu fais son âme grande, et son corps, noble et sain.
Tu le dis le plus beau de tout le jeune essaim
Qui s'élève à la gloire avec des ailes d'ange.

Berce-le, jeune mère, au souffle du désir,
Et défends-le du mal qui pourrait le saisir,
Pendant qu'à ta chanson il dort son léger somme.

Puisque c'est le bonheur que tu cherches pour lui,
Borne tes vœux et chasse un inutile ennui :
Tout enfant est heureux que l'on fait honnête homme.

Pamphile LEMAY.

SEMEZ LA
VAILLANCE

Remonter le courage des autres, c'est bien en avoir soi-même, c'est mieux encore. C'est plus difficile et c'est au fond, le meilleur moyen de soutenir le moral de son entourage que de prêcher d'exemple.

Nous faisons de belles phrases pour engager ceux qui pleurent à se consoler, ceux qui languissent à travailler, ceux qui souffrent à se résigner.

Ce sont, sans doute, nos sentiments de sympathie qui dictent ces paroles; mais ne sommes-nous pas bien aise aussi de répandre notre sagesse en arguments convaincants? Ce la nous donne une supériorité et comme le mal ne nous atteint pas, nous croyons qu'il est aisé de le supporter. N'y a-t-il pas même, parfois, tout au fond de notre âme, un peu de vilain égoïsme qui fait que la douleur d'autrui nous semble exagérée parce qu'elle nous enveloppe d'une atmosphère de tristesse? Nous tâchons d'adoucir l'expression plutôt que d'en diminuer l'ampleur, et c'est ce qui rend vaines tant de consolations prodigées.

Vienne l'épreuve qui nous frappe dans notre personne, dans nos affections, dans nos biens, nous jugeons que notre affliction propre dépasse tout ce que l'on peut imaginer. Nous nous plaignons très haut des rigueurs du sort et nous souhaiçons que chacun prenne part à notre désolation.

Comment ceux devant qui nous nous laissons abattre de la sorte accueilleront-ils nos remontrances ou nos exhortations, puisqu'ils savent notre faiblesse au moins égale à la leur? Nous démolissons notre entourage par une attitude prostrée ou révoltée, nous l'exécrons par nos plaintes.

Rien ne suscite le respect et n'entraîne mieux ceux sur lesquels nous avons quelque influence ou quelque autorité que l'acceptation raisonnée de notre destin. Cet héroïsme n'a rien de tapageur et reste sou-

vent secret: sa vertu n'en rayonne pas moins autour de nous par le calme de notre maintien et la possession de soi qui sont l'apanage de natures bien équilibrées. Se vaincre soi-même, c'est apprendre aux autres à lutter; souffrir avec dignité, sans affectation de stoïcisme, c'est donner l'exemple le plus efficace. Bien entendu nous ne confondons pas cette attitude avec la passivité qui reçoit les coups en courbant la tête et sans rien tenter pour les éviter. Elle nous aide, au contraire, à ménager nos forces qui ne se dépensent pas en inutiles clameurs.

C'est aux femmes surtout qu'il appartient de faire régner au foyer l'esprit de vaillance. A vous voir courageuses et fortes, mères de famille, maîtresses de maison dont la vie journalière est semée de difficultés est-ce vos maris, vos enfants, vos serviteurs ne puisent-ils pas dans votre sérénité l'entraînement nécessaire à l'accomplissement de leur tâche? Vous connaissez la douceur de voir ainsi prospérer tout ce qui vous est cher; sur le front de votre maison heureuse pourra s'inscrire la devise chère à Jeanne d'Arc et qui résume en deux mots tout l'effort d'une race: "Vive labeur" !

LE DEUIL

Jadis, les rois et les reines, pour porter le deuil, s'habillaient de blanc. Sur ces costumes immaculés, le roi revêtait immédiatement le manteau de pourpre, insigne de sa souveraineté.

Anne de Bretagne est la première princesse qui se soit entièrement vêtue de noir pour la mort de son premier époux, le roi Charles VII.

Plus tard, les rois et les reines, les personnages royaux de la lignée des Valois, et de la famille des Bourbons, portèrent le deuil en violet.

Aujourd'hui tout le monde porte le deuil en noir, excepté la majeure partie des Orientaux qui se revêtent tout de blanc, à la suite du décès d'un parent.

voyait une entrave à son propre mariage: quel homme se déciderait à l'épouser, devant la perspective d'admettre Valérie au foyer conjugal?

Quand la voyageuse s'étendit enfin sur le moelleux lit de plume, elle sombra dans le plus morne desespoir, demandant au sommeil l'oubli d'une vie devenue trop amère.

Avec les rayons du soleil hivernal, une odeur de bacon, un parfum de café chaud, pénétrèrent jusqu'à la chambre de Mrs. Knight.

Les repas anglais sont appétissants et, sous cette influence reconfortante, Rita commença à considérer les choses sous un aspect moins tragique. Comme elle regardait d'un air pensif la tournure lourde et disgracieuse de sa fille, elle s'écria:

—Tu es un garçon manqué, Val tu es en tous points semblable à ton père.

—Certes, renchérit Miss Kirby, enthousiaste, elle ressemble à notre cher Jack, au physique autant qu'au moral, je ne puis lui faire de plus bel éloge, car j'ai aimé Jack comme un fils.

—Quelle amie fidèle vous êtes, ma bonne Kirby, dit la jolie veuve: beaucoup de gens donneraient une fortune pour

AMOUR MATERNEL

Existe-t-il d'amour plus sincère et désintéressé que celui de la mère pour son enfant? Il n'en existe pas. La mère aime son enfant très souvent plus qu'elle-même, et pense à lui avant tout.

Combien de jeunes mères font le sacrifice de leurs plus beaux jours afin de veiller sur leur enfant, demeurant près du berceau, surveillant le moindre geste de l'être cher! Le monde connaît-il de plus noble rôle que celui de la mère? Celle qui dès les premiers jours de la naissance guidera son enfant, sachant que son avenir dépend d'elle, et qu'au prix de bien des sacrifices, elle doit donner à l'humanité un être qui soit digne d'en faire partie.

Ecoutez les conseils qu'Henri-Frédéric Amiel donne aux mères. "La mère doit se considérer comme le soleil de son enfant, astre immuable et toujours rayonnant, où la petite créature mobile, prompte aux larmes et aux éclats de rire, légère, inconstante, passionnée, orageuse, vient se recharger de chaleur d'électricité et de lumière, se calmer, se fortifier. La mère représente, le bien, la providence, la loi c'est-à-dire la Divinité sous sa forme accessible à l'enfant" Et pour terminer il ajoute: "Le premier principe de l'éducation est d'élever-toi toi-même; et la première règle à suivre pour s'emparer de la volonté d'un enfant, c'est de lui faire de la tienne". Ceci est d'autant plus vrai, les enfants étant portés instinctivement à copier leurs parents, raison de plus pour prendre garde.

Il y a malheureusement des mères qui aiment leurs enfants au point d'en être égoïstes, ne les veulent que pour elles-mêmes, ne peuvent supporter que l'enfant devienne homme ou femme, puisse aimer ailleurs, d'une manière bien différente néanmoins, mais de suite elles se croient délaissées, ce qui en somme n'existe pas, c'est seu-

lement la vie suivant son cours. Donc chères lectrices qui connaissez ces soucis, n'empêchez pas vos enfants de faire leur vie et surtout ne les désillusez pas lorsqu'ils sont remplis d'espoirs et de bon vouloir, ils connaîtront assez tôt les revers. Donnez leur des conseils dans la bonne voie à suivre et ne leur faites pas croire que le monde est perdu parce que vous en avez souffert, comme bien d'autres aussi d'ailleurs.

Il y a aussi celles qui adorent leurs enfants et malheureusement en font leur malheur. Aimer ses enfants est tout naturel, mais leur faire croire qu'ils sont des génies est très mal, ils deviennent orgueilleux et fâts, personne n'est leur égal, et inévitablement on les fuit. Admirez en silence et n'oubliez pas que la corneille trouve ses petits beaux et pourtant nous les trouvons bien laids nous-mêmes. Il ne faut pas pour cela humilier l'enfant, il est naturellement sensible, et peut en souffrir énormément, mais encouragez-le dans ses entreprises, donnez lui l'espoir qu'un jour il sera appelé à faire sa part comme les autres pour le bien-être de sa race.

Enfin pour conclure avouons que la tâche d'une mère est très difficile à remplir, qu'elle demande beaucoup de courage et d'abnégation. Souvent hélas! les enfants n'apprécient pas à sa juste valeur celle qui leur donna le jour et qui depuis demeure la fidèle amie dévouée, toujours sincère, durant les beaux jours comme durant les plus sombres. Admirez et aimez celle qui passe ses nuits à veiller nos berceaux, celle à qui nous avons causé tant d'inquiétudes; et surtout lorsque ses cheveux sont blancs, respectons-la et prenons-en soin davantage. Rappelons-nous que l'amour maternel est le plus pur et qu'il est la sauvegarde de tout.

Bianca

LA MODE

Les nuances pour le printemps sont gaies, quoique pour les toilettes courantes et pratiques, elles soient plus sombres, en général les modèles printaniers, ont des nuances qui rappellent celles des fleurs.

Le noir, le bleu marine, le marron foncé, sont les teintes sérieuses. Le gris est très à la mode, ainsi que le violet, le paille et l'auvergne. Le beige est aussi de mise. Voici de la fantaisie avec de la coralline, le rouge vif, le rouge tomate, le corail, le capucine, le bronze, le jaune, le brun Van Dyck, le bleu jacinthe, le bleu Méditerranée, les écossais, les damiers, les rayures, en mélangeant leurs couleurs, apportent aussi une grande variété de teintes dans les nouveaux tissus. L'on portera plus que jamais des mélanges de noir et de blanc.

THEATRE CORONA, No. 15,613
THEATRE CORONA, No. 15,656
THEATRE CORONA, No. 15,739
THEATRE CORONA, No. 15,545

RECETTES

Boulettes au riz. — Le riz fait une délicieuse addition à un plat pour le midi et très bon pour servir avec de la volaille ou du gibier à la place de pommes de terre.

Une demi tasse de riz, 2 petites branches de persil, 3 clous de girofle complet, 12 grains de poivre, 1 cuiller à thé de sucre, ½ cuiller à thé de sel, 1 cuiller à thé de poivre, 1 oeuf, 2 cuillers à table de fromage rapé, 1 cuiller à thé de beurre fondu.

Laver dans plusieurs eaux et cuire dans un bain-marie avec de l'eau et des cubes de bouillottes jusqu'à ce que l'eau soit absorbée. Ajoutez une sauce aux tomates faites en cuisant des tomates, oignon, du persil haché, du clou, sucre et des grains de poivre pendant 20 minutes et passez ensuite au tamis. Quand le riz a absorbé cette sauce retirez-le du feu et laissez le refroidir un peu. Ajoutez l'oeuf bien battu, le sel,

posséder un pareil trésor; mon vieil ami, le colonel Caron, par exemple. Il a récemment perdu sa femme et doit retourner aux Indes. Ses enfants deviennent odieux, faute d'une direction efficace.

—Mais, s'écria vivement Val, Kirdles restera toujours ici, n'est-ce pas, maman?

—Nous serons forcés de restreindre nos dépenses, ma chérie; par la mort de ton père la situation se trouve bien changée.

Ce coup d'Etat fut suivi d'un silence lourd de consternation. Val, consciente de la déception éprouvée par sa mère à son égard, comprenait que si l'affection inébranlable et indulgente de Kirdles lui manquait, la vie deviendrait cruelle.

—A propos, reprit Rita, donnez-moi des renseignements sur certain propriétaire qui demeure dans nos parages: un homme grand, entre deux âges, assez négligé et dont les initiales sont O. J.

—O. J., répéta la gouvernante, ce doit être Sir Otho Jerrold.

—Ah! a-t-il une femme accablante?

—Il n'est pas marié, et je l'ai souvent regretté, car s'il avait été père de famille, Val aurait eu des compagnons de jeu; Grendon Manor, sa demeure, se trouve être la propriété la plus proche de la nôtre; nous n'avons pas d'autres voisins.

—Son auto a failli culbuter la mienne à Oxenholme, nous avons échangé quelques mots. Ce serait une relation agréa-

ble. Miss Kirby semblait perplexée.

—Le pasteur ne le voit pas; Mr. Hudson craint qu'il ne soit mal pensant.

—Cela veut dire qu'il est réfractaire à l'obligation fastidieuse de se montrer au temple, répliqua Mrs. Knight d'un ton léger sans songer le moins du monde qu'elle allait scandaliser sa fille. Elle réfléchit un instant, puis reprit: "Bre, nous allons l'inviter. De quoi se compose notre domesticité, Kirby? Puis-je donner un lunch convenable? Quels vins avons-nous dans la cave?"

La pauvre Miss Kirby, rouge jusqu'aux oreilles, n'osait pas lever les yeux sur Val qu'elle venait de préparer à ne compter sur aucune réjouissance, du fait de la mort de son père.

D'ailleurs, l'excellente personne, en ne voyant nulle trace de deuil dans la toilette de Mrs. Knight, avait déjà reçu le premier choc.

—Je n'ai jamais été à la cave depuis notre arrivée ici, avoua-t-elle, mais tout doit y être resté en ordre. Quant aux domestiques, nous avons Mr. Pearce, Mrs. Pearce et Nellie.

—L'enfant qui m'a apporté mon thé, ce matin?

—Se serait-elle mal acquittée de sa tâche?

—Non. Mais nous aurions peut-être besoin d'une femme de chambre pour mon service personnel.

—Oh! Maman, s'écria Val dans un élan de tendresse et de dévouement, laissez-moi te

SOUS L'ADMINISTRATION DE
POWER CORPORATION OF CANADA
LIMITED
SOUTHERN
CANADA
POWER COMPANY
LIMITED
Dividende
11-1-1-1-1-1
no 53
U dividende de un et demi pour cent (1 1/2%)
sur les ACTIONS PRIVILEGIÉES DE LA
SOUTHERN CANADA POWER COMPANY
LIMITED a été déclaré pour le trimestre se
terminant le 31 mars 1933. Ce dividende
est payable le 15 avril 1933 aux actionnaires
inscrits le 20 mars 1933.
Par ordre du conseil d'administration.
L. C. HASKELL,
Secrétaire

Montréal, 24 février 1933.

GRATIS
Donné gratis avec le
THE ou CAFE
MIKADO
Chaque paquet de 1 lb. contient
un des articles suivants en semiporcelaine:
1 tasse et une soucoupe,
1 assiette à soupe,
1 assiette à déjeuner,
8 tasses.
Meilleur que tout
autre thé ou café
du même prix.
GLOBE TEA CO.

Prenez une
CEPHA-NOL
Pour soulager véritablement
Le Mal de tête,
Grippe, Névralgie,
mal de dents,
douleurs périodiques,
Rhumatisme
et autres affections
semblables.
Les tablettes CE-PHA-NOL s'attaquent
à la cause même du mal sans affecter
le cœur ni l'estomac. Leur action
calmante et sûre est due à leur composition
particulière, préparée par des pharmaciens
chimistes expérimentés. Les Ce-Pha-Nol
sont des tablettes composées. Vous verrez
la différence entre les véritables Ce-Pha-
Nol et les tablettes ordinaires.

Boîte blanche
et violette
GE-PHA-NOL
25c
LA BOITE

Prenez une
CEPHA-NOL
Pour soulager véritablement
Le Mal de tête,
Grippe, Névralgie,
mal de dents,
douleurs périodiques,
Rhumatisme
et autres affections
semblables.
Les tablettes CE-PHA-NOL s'attaquent
à la cause même du mal sans affecter
le cœur ni l'estomac. Leur action
calmante et sûre est due à leur composition
particulière, préparée par des pharmaciens
chimistes expérimentés. Les Ce-Pha-Nol
sont des tablettes composées. Vous verrez
la différence entre les véritables Ce-Pha-
Nol et les tablettes ordinaires.

Prenez une
CEPHA-NOL
Pour soulager véritablement
Le Mal de tête,
Grippe, Névralgie,
mal de dents,
douleurs périodiques,
Rhumatisme
et autres affections
semblables.
Les tablettes CE-PHA-NOL s'attaquent
à la cause même du mal sans affecter
le cœur ni l'estomac. Leur action
calmante et sûre est due à leur composition
particulière, préparée par des pharmaciens
chimistes expérimentés. Les Ce-Pha-Nol
sont des tablettes composées. Vous verrez
la différence entre les véritables Ce-Pha-
Nol et les tablettes ordinaires.

Prenez une
CEPHA-NOL
Pour soulager véritablement
Le Mal de tête,
Grippe, Névralgie,
mal de dents,
douleurs périodiques,
Rhumatisme
et autres affections
semblables.
Les tablettes CE-PHA-NOL s'attaquent
à la cause même du mal sans affecter
le cœur ni l'estomac. Leur action
calmante et sûre est due à leur composition
particulière, préparée par des pharmaciens
chimistes expérimentés. Les Ce-Pha-Nol
sont des tablettes composées. Vous verrez
la différence entre les véritables Ce-Pha-
Nol et les tablettes ordinaires.

froissé.
Soupe blanche. — Passez au tamis deux ou trois petites pommes de terre que vous aurez fait bouillir, mêlez avec deux tasses d'eau, une demi-tasse de lait, et une demi-tasse de bouillon consommé, si vous en avez. Assaisonnez au goût avec poivre sel et graine de céleri moulu. Laissez jeter un bouillon puis servez.

Soupe aux oeufs et au lait. — Faites bouillir du lait, sucrez-le lorsqu'il aura bouilli, battez des jaunes d'oeufs dans un vase, versez votre lait bouillant dessus et en tournant, mettez du pain coupé en tranches minces dans une soupière, trempez et servez.

Parfait. — Prenez du tapioca que vous faites cuire au bouillon et passez à l'étamine. Liez avec un jaune d'oeuf et un peu de crème douce. Ajoutez un verre de sherry ou de cognac. Versez le consommé brûlant peu à peu, en tournant constamment.

Potage crème de céleri. — Mettez sur le feu, en les couvrant d'eau froide quelques os et des déchets de viande (ce que vous avez enlevé au filet de boeuf, aux côtelettes de mouton, etc., pour les parer), et, si vous en avez, une carcasse de volaille, salez, et faites cuire doucement.

Ecumez après une heure de cuisson puis ajoutez au potage 3 ou 4 têtes de céleri, raves coupées en morceaux et un beau poireau. Faites cuire encore pendant 1 heure, puis passez le potage au tamis pour le débarrasser des os et des légumes. D'autre part, vous aurez fait revenir dans du beurre une cuillerée de farine par chopine de potage. Tournez jusqu'à ce que vous obteniez un roux de belle couleur, puis versez-y peu à peu le potage en tournant.

LA BEAUTE DE
LA FEMME

On s'était toujours demandé comment il se faisait que les femmes fussent plus jolies que les hommes. Un docteur anglais a éclairé le mystère.

Avant creusé la question sous toutes les latitudes, il fut amené à cette conclusion: c'est que la femme doit sa beauté au peu d'effort cérébral qu'elle dépense. Et le docteur étaye son raisonnement de cet exemple:

Il existe dans les Indes Anglaises une tribu, celle des Zarro, où les notions de notre société se trouvent renversées.

La femme travaille, s'occupe des affaires d'Etat, gagne sa vie, celle des enfants et de l'époux. C'est d'ailleurs elle qui choisit son mari et le demande en mariage. Après quoi elle l'installe au logis sans qu'il ait d'autre occupation que de lui plaire. Or, les hommes de la tribu sont très beaux et les femmes des guenons !

THEATRE CORONA, No. 15,506
THEATRE CORONA, No. 16,728
THEATRE CORONA, No. 18,112
THEATRE CORONA, No. 15,428
THEATRE CORONA, No. 16,783
THEATRE CORONA, No. 18,013
THEATRE CORONA, No. 15,808

POUR avoir le plus grand choix d'étoffes à robes en laine, crêpe plat et crêpe rugueux, dentelles collets et sacoches, etc., il faut visiter le magasin

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades

Saint-Hyacinthe

VOUS Y TROUVEREZ AUSSI

un assortiment complet de Broad-cloth et marchandises lavables imprimées, coton et toile.

SPECIALITES

Sous-vêtements en laine, en fils et en crêpe de la marque WATSON.

Bas de cachemire, laine et soie, soie, des marques PENMAN et CORTICELLI.

Aussi les célèbres patrons "Pictorial Review"

EXAMINEZ LES SPECIAUX QUE NOUS OFFRONS
CHAQUE SEMAINE AU COMPTOIR DES
REDUCTIONS

BERGERON & SICOTTE

173 rue Cascades

Tél. 276

Saint-Hyacinthe

LE MAGASIN DE HAUTES NOUVEAUTES

SIROP DE MAÏS
EDWARDSBURG
CROWN BRAND
Le sirop de table économique et délicieux
Un sucre nourrissant pour toute la famille
THE CANADA STARCH CO. LIMITED, MONTREAL

Produits
Ecole de Laiterie

BEURRE
CREME GLACEE
CREME DE TABLE

Gros et Détail

R. O. PICARD

234 CASCADES

TEL. 513

ST-HYACINTHE

THEATRE CORONA, No. 15,255
THEATRE CORONA, No. 15,313
THEATRE CORONA, No. 15,368
THEATRE CORONA, No. 15,064
THEATRE CORONA, No. 15,128
THEATRE CORONA, No. 15,170

Feuilleton du "Clairon"

LA VOIE RETROUVEE

Par Mrs BAILLIE REYNOLDS
Traduit de l'anglais par CLAUDE D'ARTHIES

No. 3

Suite

La voix de Miss Kirby répétait pitoyablement: "un cauchemar" la rappela à la réalité. Elle se reprit, s'efforça de rendre les baisers qu'elle recevait, d'expliquer la joie du retour. L'effort qu'elle fit sur elle-même épuisa ses dernières forces morales et quand Mrs. Knight rentra à la "Grange" elle ressentait une fatigue voisine de l'anéantissement.

Un beau feu brûlait dans sa chambre, on servait des sandwiches et un café savoureux. Rien ne laissait à désirer. Rita invoqua cependant la migraine et demanda à rester seule pour se reposer.

Lorsque Val, brisée d'émotion et désappointée l'eut quittée de mauvais gré, elle s'enfonça dans le grand fauteuil où Miss Knight poussa un dernier soupir et envisagea le désastre qui ruina toutes ses espérances.

Elle aurait la charge de sa fille pour la vie, car un mari ne viendrait pas lui ôter ce fardeau des épaules.

"Elle était jolie enfant, autrefois, et semble maintenant le fruit d'une bizarrerie de la nature", murmurait Rita, comme si elle discutait avec un invisible oppresseur. Elle entre-

voit un enfer dès qu'elle a le dos tourné. Si je défends de faire ceci ou cela, les enfants me disent que leur mère ne leur défendait jamais rien; hier soir, je suis entré dans la bibliothèque après onze heures et j'y ai trouvé Aster pelotonnée sur le divan et lisant "Anne Veronica". Elle prétendait que sa mère la laissait passer la nuit au rez-de-chaussée quand elle le préférerait. Je ne puis le croire. Blanche, en dépit de ses idées avancées, ne pouvait se retirer dans sa chambre en laissant les enfants errer par la maison.

—Je ne me souviens pas avoir vu rien de pareil. Aster, je le crains, a toujours été menteuse. J'ai dû la porter en haut de force, elle se débattait comme une petite enragée. J'étais humilié, bouleversé. Mais le plus fort de tout, ce fut la réflexion qu'elle fit quand je la déposai dans sa chambre et lui ordonnai de se mettre au lit immédiatement, le croira-tu, Lyn, elle me dit: "Maintenant, je commence à concevoir le charme de la brutalité; j'aimerais un homme qui me traiterait comme vous m'avez traitée, et je lui obéirais."

—Par exemple! s'écria Lyn, stupéfait.

—C'est anormal et fou de la part d'une enfant; elle a recueilli ces aphorismes sans les comprendre, au cours de la lecture des romans futuristes.

Patrick passa sa main sur son front:

—J'en suis exaspéré!

A suivre

NOTES LOCALES

SEANCE DU CONSEIL

La dernière séance régulière du conseil municipal de St-Hyacinthe pour le mois de mars a été présidée par l'échevin J. L. Guillet, pro-maire, l'honorable T. D. Bouchard étant retenu à Québec par ses devoirs sessionnels. Elle a eu lieu mercredi soir et les échevins Richer, Barceloux, L'Archevêque, Godbout, Chabot, Létourneau et St-Jean y assistaient.

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière réunion le greffier a donné lecture d'une lettre du club L'Infatigable dont les officiers remercient le conseil pour avoir gracieusement mis à leur disposition les salles du Marché Centre à l'occasion de la célébration du 25ième anniversaire de fondation du Club. Les demandes d'emploi faites par MM. J. R. F. Leduc, pour la voirie, E. Turgeon, comme technicien, et P. E. Lussier, comme constable, sont produites et référées au dossier des demandes de cette nature pour références ultérieures.

Un rapport de l'analyse du lait pour les derniers six mois est produit. Il démontre que la très grande majorité des laitières figure dans la classe A, 8 dans la classe B et un seul dans la classe C. Cette classification est faite d'après le nombre de bactéries qui se trouvent dans leur produit. Dans une autre colonne nous publions la lettre de l'ingénieur sanitaire, M. Léon Choïnière, qui accompagnait le rapport et qui contient certains renseignements au sujet des bactéries. Le Conseil a chargé le greffier d'écrire au directeur médical de l'Unité Sanitaire, M. le Dr Choquette, pour lui demander de fournir l'échelle des bactéries correspondant à chaque classe du rapport. Un rapport du Chef Adjoint Bourgeois sur les activités des départements de la Police et du Feu est aussi produit et déposé aux archives. Une plainte de la municipalité du village de La Providence concernant le dépôt et le transport des viandages est lue. Le greffier est chargé de correspondre avec les autorités municipales de La Providence dans le but d'obtenir des renseignements additionnels pour qu'il lui soit permis de faire disparaître les nuisances dont on se plaint.

Un crédit additionnel de \$25.00 au montant déjà approprié au budget est voté pour l'achat de boyaux à incendie. Lecture est donnée d'une résolution adoptée par la Commission d'Assistance Municipale et par laquelle on demande au conseil d'acheter de la pierre jusqu'à concurrence de 200 toises afin de procurer du travail aux sans-travail nécessaires. Cette résolution est accompagnée d'une requête signée par 85 personnes qui demandent à continuer le casage de la pierre. Le conseil a décidé de se rendre aux désirs formulés par la résolution et la requête pour l'achat d'une certaine quantité de pierre.

Le conseil décide ensuite de fermer les bureaux de la Commission d'Assistance Municipale à la fin du présent mois et d'abolir la charge du secrétaire. Selon l'avis de motion donné à la dernière séance le règlement No. 435 amendement certains articles au règlement des Finances est adopté à l'unanimité. Par ces amendements le montant de \$75,000, voté au Fonds de Roulement dans le règlement des Finances est porté à \$100,000.00. Selon l'avis de motion également donné à la dernière séance le règlement 436 est adopté à l'unanimité. Il décrète un emprunt et une émission de débentures au montant de \$14,500 pour consolider une dette flottante existant le 31 décembre 1931.

Dans le but d'assister le trésorier dans la collection des taxes le conseil, se prévalant des dispositions du nouveau règlement des finances, nomme M. Henri Brousseau, actuellement à l'emploi de la ville, à la charge de percevoir avec mandat de percevoir toutes les taxes sauf celles de l'eau. M. P. Pothier, avocat est chargé de comparaître pour la cité et défendre ses intérêts dans la cause de Courteau vs La Cité de St-Hyacinthe. M. Courteau réclame de la cité un montant de \$90 pour dommages résultant d'un accident dont il a été la victime alors qu'il travaillait, à la construction d'un égout. La séance est levée après l'approbation du paiement des comptes.

L'AIDE AUX CHOMEURS

Depuis l'existence de la Commission d'Assistance Municipale de Saint-Hyacinthe 496 personnes se sont inscrites sur les listes pour obtenir du travail de la cité. Sur ce nombre 372 personnes ont reçu du travail et 75 ont été refusées après enquête sérieuse faite par les membres; 49 n'ont pas été assistées par la Commission ayant trouvé de l'emploi ailleurs.

Aux personnes qui ont été assistées une somme totale de \$12,563.24 a été payée en salaires; \$3,093.10 pour l'enlèvement de la neige et \$1350.00 pour le casage de la pierre. D'ici à la fin du présent mois il sera payé une somme de \$1,383.60 pour l'enlèvement de la neige.

CEREMONIE DE VETURE

Le 10 courant avait lieu dans la salle de Communauté des Soeurs de la Charité de l'Hôtel-Dieu de cette ville, une cérémonie de vesture présidée par Monsieur l'abbé G. Vigneau, chapelain de l'Institution.

Ont revêtu le saint habit: Soeurs Yvonne Gilbert dite soeur Boulay de Lewiston; Laurette Dumais de Lewiston; Lydia Dumais dite Saint-Théophile, de Somersworth; Yvonne Aubert de Berlin; Flore Boisvert dite du Saint-Sauveur de Manchester; Jeanne Côté dite Sainte-Ernestine de Saint-Hyacinthe; Lucille Laplante, dite Saint-Pierre-Claver de St-Liboire; Hélène St-Jacques dite Saint-Fabien de Sorel; Yvonne Goyette, dite Ste-Bibiane de Farnham; Bernadette Côté dite Saint-Rémi de Notre-Dame de Ham; Yvonne Lacroix dite Saint-Bruno de Sherbrooke; Thérèse Richard dite St-Lucien de Lewiston; Marie-Anne Robert dite Saint-Séverin de Saint-Pie; Yvonne Charbonneau dite Saint-Maurice de Sherbrooke; Alice Pepin de Sherbrooke; Aline Proulx de Sainte-Hélène; Yvonne Langlois de Porneuf; Rose-Alba Leclair dite Ste-Denise de Sorel.

FEU Mme A. MONGEAU

Nous apprenons avec regret la mort de Mme Adélaïde Mongeau, née Malvina Guilbert, décédée le 11 mars, en cette ville à l'âge de soixante et trois ans.

La défunte laisse dans le deuil son époux M. Adélaïde Mongeau; ses fils MM. Henri Mongeau, prêtre et professeur au Séminaire de notre ville, André, Paul, Jean Mongeau, tous de cette ville; Edouard, de Greenfield, Mass.; et Eugène, de Marlboro, Mass.; ses filles, Mme Vve Z. Blanchard, née Malvina, Cécile, Maria et Eva, de St-Hyacinthe; son frère, M. Pierre Guilbert, de Marlboro, Mass.

Les funérailles ont eu lieu mardi le 14 mars, en l'église Cathédrale, au milieu d'une grande assistance de parents et d'amis.

La levée du corps fut faite par M. le chanoine J. B. O. Archambault, supérieur du Séminaire de cette ville. M. l'abbé Téphore Dubuc chanta le service funèbre, assisté des abbés Philippe Auger, professeur au Séminaire et Henri Mongeau fils de la défunte.

Les porteurs étaient MM. J. Surprenant, H. Plante, E. Bailargeon, J. Duhamel, MM. Lefebvre et Paincheau. Conduisaient le deuil MM. Adélaïde Mongeau époux de la défunte, ses fils l'abbé Henri Mongeau, André, Paul et Jean Mongeau, son petit-fils Marcel Blanchard, ses neveux Donat Mongeau, Albert Mongeau, Ovide Lemonde, ses cousins Hormidas Mongeau, Octave Carron et J. St-Pierre.

ART CULINAIRE

Lundi soir, le 20 mars au Pensionnat de la Présentation de Marie.

Soupe au pain, boeuf bouilli, carottes et pois verts au beurre, macaroni aux oeufs, riz et dattes, crème anglaise à la vanille, gâteau éponge.

Leçons du jeudi après-midi 0.25; démonstration du lundi soir et du samedi soir, 0.15 feuilles des recettes de chaque leçon 0.05.

Leçons de coupe et couture au Pensionnat de la Présentation de Marie — Le mercredi à 2 hres jusqu'à 4 hres. et de 7 hres à 9 hres.

FEU M. AMABLE BELAND

M. Amable Beland est décédé, le 10 mars, en cette ville, à l'âge de soixante et douze ans.

Le défunt laisse dans le deuil son épouse née Orise Foisy; son fils Aimé Beland, de cette ville; ses frères, Damase Beland, de cette ville, et Josephat Beland, de Ste-Rosalie; ses soeurs, Mme Joseph Foisy, née Aurélie, de cette ville, Mme Théophile Foisy, née Déla, de Ste-Rosalie, Mme Maxime Désorée, née Albina, de Milbury Mass.

Les funérailles ont eu lieu lundi le 13 mars, en l'église du Christ-Roi, M. le curé Lafontaine fit la levée du corps et chanta le service, assisté des abbés Vigneau et Lahine, comme diacre et sous-diacre.

Les porteurs étaient MM. Henri Beauregard, Lucien Fortin, Louis Plante, Olivier Lemoine, J. A. Brodeur et Joseph Beauregard. Le deuil était conduit par MM. Aimé Beland, fils du défunt; ses frères, Damase et Josephat Beland, ses beaux-frères Théophile Foisy, Saul Cadorette; ses neveux, A. Houle, A. Foisy, Conrad Foisy, Léonard Foisy, Omer Foisy, Adrien Beland.

Un nombreux cortège accompagnait la dépouille mortelle.

AU PARLEMENT ECOLE

Le débat sur le bill présenté par le chef de l'Opposition, M. L. P. Trempe ayant trait à la formation d'un orchestre National composée de musiciens chômeurs, a pris fin à la séance de mardi dernier alors que les membres de la Chambre se sont divisés sur la question, donnant une majorité de sept voix au projet de loi.

Le premier-ministre présente immédiatement après ce vote, un bill demandant le droit de vote pour les femmes. Il fut secondé par le ministre des Chemins de fer, M. Roméo St-Pierre.

Le député de Dorion, M. Hector Cadotte dit en quelques mots, pourquoi, il serait contre le bill, et ajourna la chambre, à mardi prochain, alors qu'il reprendra le débat sur la question.

Le parlement-Ecole vient de s'enrichir d'un nouveau député dans la personne de M. le professeur J. E. Paquin, qui représentera le comté de Champlain, nul doute que ce nouveau député aidera grandement ses confrères à étudier les différentes questions. Il est pour le moment une énigme pour le gouvernement qui a une hâte fébrile de savoir quel côté approuvera M. Paquin, qui s'est dit indépendant-centriste.

Nous invitons cordialement tous nos amis à assister à ces séances parlementaires, et ceux qui désirent en faire partie sont priés de se présenter au plus tôt.

Les séances à l'avenir commenceront à 8 hres 15 précises, pour s'ajourner à 10 heures 15, tous les mardis soirs.

Gérard Brady, Publ.

LA CHEVELURE ARRACHEE

Un fait-divers comme on n'en voit que rarement vient de se produire dans lequel une employée de manufacture s'est vu arracher toutes tresses de cheveux par la machine où elle était à travailler.

Cette scène rapide et douloureuse s'est passée à la filature de soie Consolidated Silk de cette ville et la victime en est une jeune ouvrière, Mlle Jeanne Martel, domiciliée rue Bourdages.

L'employée se pencha sur son moulin pour voir à son ouvrage comme d'habitude, quand une partie de sa chevelure se prit soudain dans le mécanisme. La jeune fille, dans un réflexe de protection, se recula vivement et ses cheveux emmêlés à la machine furent arrachés.

Les employés transportèrent immédiatement la victime inconsciente au bureau du Dr Antonio Perrault qui lui prodigua les premiers soins. Le cuir chevelu, sur une superficie triangulaire de neuf pouces de contour, fut complètement dépoilu. Quoique cet accident eut pu provoquer des complications graves, la victime est hors de danger.

NAISSANCE

Le 14 mars, à M. et Mme Wilfrid Gaudreau, (née Rosée Hébert), est né un fils, baptisé Joseph, Albert, André, Claude, Parrain et marraine, M. et Mme Albert Gervais, oncle et tante de l'enfant. Porteuse, Mme Georges Turcotte.

THEATRE CORONA, No. 15,964

L'ANALYSE DU LAIT

A la première séance du mois de mars le greffier avait été autorisé à demander au directeur-médical de l'Unité Sanitaire certains renseignements sur les rapports de l'analyse du lait produits mensuellement au conseil municipal. Ces renseignements ont été fournis à la réunion de mercredi soir et nous publions ci-dessous la lettre de l'inspecteur sanitaire, M. Léon Choïnière, ainsi que le rapport de la classification du lait vendu à Saint-Hyacinthe pour les 6 derniers mois de l'année se terminant au 31 décembre 1932:

3 mars 1933
M. le Maire, MM. les Echevins
Hôtel de Ville,
St-Hyacinthe.

Messieurs,
Je vous inclus copie du rapport du lait vendu dans la Cité durant le mois de février ainsi que la classification pour les six derniers mois finissant le 31 décembre 1932.

Je crois qu'il serait bon de donner, à messieurs du Conseil, quelques explications concernant les bactéries afin de faciliter la lecture de ce rapport.

Les bactéries sont considérées comme des plantes et de ce fait constituent les plus petites plantes parce qu'elles sont microscopiques; et on les rencontre partout dans la nature, dans le sol, le fumier, les aliments, le lait et l'eau. Elles sont présentes même à l'intérieur du pis de la vache qui en contient généralement de 500 à 1000 par centimètre cube (20 gouttes).

La surface de l'animal, le traireur et tous les ustensiles de laiterie peuvent contribuer à en augmenter le nombre dans le lait. Comme tous les êtres vivants, les bactéries exigent certaines conditions de milieu pour pouvoir se développer et se multiplier. Le lait constitue un excellent milieu pour leur développement lorsqu'il sort du pis de la vache.

En utilisant certains ingrédients du lait pour leur subsistance, les bactéries transforment la composition du lait. C'est ainsi que certaines bactéries transformeront le lactose (sucre du lait) en acide lactique, ce qui donne le goût salin (de sir) au lait.

D'autres bactéries attaquent la caséine et produisent ainsi toutes sortes de mauvais saveurs et amènent finalement la putréfaction du lait. Puisqu'il y a des bactéries même à l'intérieur du pis de la vache, en plus des précautions à prendre pour empêcher la contamination du lait par la suite, il faut bien veiller et empêcher le développement des bactéries inévitablement introduites dans le lait, car plus il y aura de bactéries dans le lait, plus vite s'opéreront les transformations de ce dernier.

Ce développement des bactéries est retardé par le refroidissement, car comme toutes les autres plantes, il exige un certain degré de température pour pouvoir se multiplier.

Au sortir du pis de la vache, supposons un lait à la température normale de l'animal (soit 98 degrés Fahrenheit) contient 5,000 bactéries; s'il n'est pas refroidi immédiatement, une demi-heure après il en contiendra 10,000, et une heure après la traite il en contiendra 20,000. Comme vous pouvez le constater, les bactéries se multiplient dans un lait qui n'est pas refroidi immédiatement après la traite dans environ trente minutes.

Alors si on refroidit le lait à au moins 50 degrés Fahrenheit immédiatement après la traite et si on le maintient à cette température jusqu'au moment de sa livraison, on obtiendra un lait contenant peu de bactéries surtout si on a pris toutes les précautions nécessaires au moment de la traite et durant sa manipulation. C'est ce qui explique le nombre relativement très bas de bactéries dans le lait de certains de nos laitières de la ville.

Lorsque nous avons du lait contenant au delà de 100,000 bactéries par centimètre cube, nous savons qu'il y a une négligence coupable soit chez le producteur, soit chez le distributeur.

Parmi ces bactéries que l'on rencontre dans le lait, il peut s'en trouver de dommageable à la santé humaine; on les appelle bactéries pathogènes. Si une personne atteinte de maladie infectieuse manipule de quelque façon le lait destiné à la vente, elle peut le contaminer et le rendre dangereux pour la consommation.

Certaines maladies de la vache peuvent également affecter l'homme. Les bactéries qui

LES RETRAITES

Les retraites pascals à St-Hyacinthe sont commencées de la semaine dernière. Dans les paroisses de la cathédrale et de Notre-Dame du Rosaire les retraites pour les dames sont terminées de dimanche dernier. Cette semaine a eu lieu celle des demoiselles; elle se terminera dimanche après-midi et dans la soirée celle des hommes mariés commencera.

La retraite pour les jeunes gens suivra celle des hommes mariés.

Les prédicateurs à la cathédrale sont les RR. PP. Pacifique, de Montréal, et Casimir, de Limoilou, Québec, deux religieux de l'Ordre des Capucins. A Notre-Dame du Rosaire c'est le R. P. Beaulne, du couvent des Dominicains de Lewiston, Maine, qui est le prédicateur.

Dans la paroisse du Christ-Roi il n'y aura que deux semaines de retraite. La première, celle des dames et jeunes filles, commencera le 26 mars prochain; elle sera suivie de celle des hommes mariés et jeunes gens. Les prédicateurs seront les R. P. Giroux et Jeannotte, Rédemptoristes de Montréal.

ARTICLES NON RECLAMES

Quelques objets tirés au Bazar de l'Hôtel-Dieu de cette ville n'ont pas été encore réclamés. Espérons que la chose sera portée à la connaissance des personnes intéressées dont les noms suivent:

MM. Ferrier Larivière, Julien Beauregard, Mme Georges Lecompte, Mlle Emilienne Marc-Aurèle, de cette ville, Archange Poirier, de Ste-Madeleine.

CONFERENCE

Au Pensionnat de la Maison Mère des Soeurs de la Présentation de Marie, mercredi le 22 mars, à 3 hres précises sera donnée une conférence sur "L'Origine de la Vie Chrétienne". Le conférencier sera M. l'abbé J. Laferrière, professeur au séminaire de cette ville.

Les dames et les demoiselles sont cordialement invitées à y assister.

cause la tuberculose, l'avortement et la mammité chez la vache par exemple sont souvent présentes dans le lait provenant d'animaux malades, et ces bactéries se rencontrent très souvent dans ces cas à l'intérieur même du pis. Alors, malgré toute la propreté voulue au moment de la traite, ce lait devient dangereux pour la consommation.

Nous sommes convaincus que le moyen le plus pratique de se débarrasser de ces bactéries pathogènes, c'est la pasteurisation, laquelle faite dans de bonnes conditions détruit tous ces germes (bactéries) pathogènes.

J'espère que ces brèves explications serviront à bien démontrer l'importance qu'il y a d'obtenir de nos laitières et producteurs de lait un produit sain.

Veillez croire, messieurs, que le Service Provincial d'Hygiène par l'entremise de votre Unité Sanitaire se fera tous les jours un plaisir d'agréer à vos demandes et de vous fournir tous les renseignements désirés.

Respectueusement soumis,
J. L. CHOINIERE,
Inspecteur Sanitaire.

Approuvé:
G. Choquette, M. D.,
Officier Médical.

Voici maintenant le rapport de la classification du lait pendant les 6 mois se terminant le 31 décembre 1932:

Marchand ou Producteur:	Nombre d'Echantillons	Classe
Archambault, Adrien	4	A
Archambault Raoul	4	B
Bibeau, Hormidas	4	B
Bilodeau, Irène	3	C
Courchesne, Ephrem	4	A
Desroches, Arthur	4	A
Duplessis, Thomas	4	A
Dupré, Albert	4	A
Dupré, Emile	4	A
Giard, Arthur	4	A
Giard, Donat	4	A
Hébert, Georges	3	A
Jodoin, Eudore	4	B
Lemay, Montcalm	4	B
Lemond, Eugène	3	A
Morissette, Omer	4	B
Morissette, Origène	4	B
Morissette, Wilfrid	4	B
Poirras, Jean-Baptiste	4	A
Tanguay, Ernest	3	B

Jacques Archambault, Chimiste
17 février 1933.

DEPARTEMENT DU FEU

Nos pompiers ont eu la tâche ardue depuis le début de mars. Mais grâce au bon système dont nous jouissons au sein de nos feux n'a eu de suites graves.

Mercredi, le 8 mars. Feu de cheminée chez M. Ovil Desnoyers, rue Raymond. Alarme sonnée à l'avertisseur 48 coin des rues Raymond et Lafontaine; à 8 heures a. m.

—Le 8 mars. Fausse alarme Boite 27, coin Bourdages et Viger; à 10 heures a. m.

—Le 8 mars. Feu de cheminée, chez M. Ovil Mercier, 5 rue du Séminaire. Appel téléphonique; à midi.

—Jeudi, le 9 mars. Feu de cheminée chez M. Oli. Angers, 32 Concorde. Alarme sonnée à la boite 15, coin des rues Concorde et St-Louis; à 11.30 heures a. m.

—Jeudi le 9 mars. Feu de cheminée chez M. F. Guertin, 12 rue Raymond. Alarme sonnée à la boite 48, coin des rues Raymond et Lafontaine; à 11.45 heures.

—Jeudi le 9 mars. Feu de cheminée chez M. Louis Phaneuf, 120 rue Ste-Anne. Boite 34, à 1.20 heure, p. m.

—Jeudi le 9 mars. Feu chez M. M. Sylva Sicotte, rue Piéti. Appel téléphonique. — Jeudi le 8 mars. Feu chez M. Donat St-Laurent. Incendie d'une déféctuosité du fil électrique de la cave.

—Vendredi le 10 mars. Feu de cheminée chez M. Gaston Ouellette, 36 Viger; 3.30 p. m.

—Samedi le 11. Feu de cheminée chez M. Wilfrid Croteau, 48 rue St-Simon, à 10.30 a. m.

—Lundi, le 13. Feu de Cheminée chez M. Victor Laurence, 40 rue Héloïse; à 9 heures a. m.

—Mardi le 14. Feu de cheminée chez le Notaire L. A. Brunelle, rue Girouard; à 6.45.

NOUVELLE MANUFACTURE

Saint-Hyacinthe sera, dans quelques mois, dotée d'une nouvelle manufacture de soie. Le permis de construction a été accordé cette semaine à M. Arthur Maurice, ancien contremaître à la Consolidated Silk Company de cette ville, et les travaux d'excavation sont commencés de lundi dernier. Cette nouvelle manufacture aura un étage et sera construite en ciment. Elle occupera une superficie de 120 pds par 25 et son coût de construction seulement est estimé à environ \$5,000.00. Les travaux seront poussés activement et l'on espère qu'elle sera en opération dans les premiers jours du mois de mai prochain.

INTERESSANT RAPPORT DU SYNDICAT OUVRIER

Comme nos lecteurs ont pu le voir par une annonce publiée dans une autre colonne de notre journal, c'est dimanche prochain, le 19 mars courant, à 1.30 hre P. M. dans la salle du Marché Centre, que sera tenue l'assemblée générale annuelle des Actionnaires du Syndicat Ouvrier opérant une Boulangerie Coopérative, dans notre ville.

On nous dit que les opérations de l'année 1932-33 battent le record des années passées; ce rapport sera donc des plus intéressants, car depuis nombre d'années St-Hyacinthe, certainement à cause des bienfaits d'une telle organisation, a l'avantage d'être la ville de Québec où le pain se vend le meilleur marché, ce qui est d'un grand secours pour notre population ouvrière par les temps difficiles qu'elle traverse.

C'est à souhaiter que tous les Actionnaires assistent à cette assemblée.

ASSEMBLEE DU CONSEIL DE COMTE

La première session générale du Conseil de Comté de St-Hyacinthe, pour l'année 1933, a eu lieu ici dans la salle du Bureau des Enregistrements sous la présidence de M. Joseph Jodoin, préfet.

Après avoir soumis un rapport des activités de l'année et discuté toutes questions intéressant le comté l'on procéda à l'élection des officiers pour la présente année. M. Joseph Jodoin, maire de Saint-Damase, a été réélu préfet pour un nouveau terme et les délégués élus sont: MM. Osias Hébert, maire de Ste-Madeleine, Clément Desmarais, maire de St-Joseph d'Yamaska. Le notaire Henri Morin, de cette ville, a été réélu secrétaire-trésorier ainsi que M. René Daignault, vérificateur des comptes.

JOLIE RECEPTION

Dimanche après-midi, le 12 mars, Mlle Lucette Lafrenaye recevait à la demeure de ses parents, 40 Morison, un groupe de petites amies à l'occasion de son neuvième anniversaire de naissance. Parmi les invités se trouvaient Mlles Thérèse Lafrenaye, sa soeur, Paulette Trudeau, Madeleine Thibault et son petit-frère, Paul-André, Ghislaine Lazure, Gilberte Beauregard, Gabrielle Bonin, Gabrielle Gareau, Gabrielle Chapaïs, Marie-Paule Brodeur et Denise Graveline. Les invitées présentèrent à leur petite amie de magnifiques cadeaux. Tous s'amuseront en faisant du chant, des déclamations, des jeux. Mlle Thérèse Lafrenaye servit des rafraichissements et des bonbons. On s'amusa ferme et tous repartirent très gais en souhaitant à leur petite Lucette de nombreux anniversaires semblables.

LE MARATHON EN RAQUETTES

Le marathon en raquettes de 5 milles, favorisé par une température idéale, a rencontré un brillant succès dimanche dernier.

Les coureurs se surpassèrent tour à tour pour maintenir les positions acquises ou pour en occuper de nouvelles et à certains moments la lutte se corsa fortement pour quelques-uns des antagonistes.

Gérard Côté, notre champion local durant les premiers quinze premiers tours, dut se tenir en arrière et sembla devoir baisser pavillon. Mais il reprit bientôt ses forces et grâce à son expérience gagnée dans le récent marathon Hull-Montréal, il réintérait son rang et s'assura une victoire éclatante.

Le classement des autres coureurs se fit comme suit: Roland Picard et Georges St-Amand du club Létourneau, qui se livrèrent une lutte sans paille et se tirent nez à nez jusqu'au dernier tour où un sprint termina la course; Henri Raymond et Maurice Bienvenue, le grand gars du quartier Quatre Luttant comme des corsaires, qui finirent à une allure endiablée avec une marge de quelques secondes; René Brodeur, qui est encore jeune dans les courses, promet un bel avenir, Roland Harton, qui a été malchanceux mais se promet une belle revanche.

Sur 10 coureurs 7 ont pu terminer l'épreuve.

Les organisateurs tiennent à remercier les constables pour le bon maintien de l'ordre.

Le tirage s'est terminé par le résultat suivant: M. Roland Bernier, dont le billet portait le numéro 47.

Voici le classement des coureurs avec leur pointage: Gérard Côté, 43 m.; Paul Picard, 51 m.; Georges St-Amand, 52 m.; Henri Raymond, 55 m.; Maurice Bienvenue, 55.30 m.; René Brodeur, 59 m.; Roland Harton, 60 m.

AMICALE GIROUARD

Une grande partie de cartes est organisée par l'Amicale des Anciens Elèves de l'Académie Girouard, pour jeudi le 20 avril 1933 dans la salle des Bazaars de l'Hôtel-Dieu. Les billets sont actuellement en vente à 35 sous.

Les anciens élèves de l'Académie Girouard qui désirent donner un cadeau comme prix à cette partie de cartes, sont priés de la faire parvenir soit à l'Académie Girouard ou au président de l'Amicale, M. Hector Cadotte, à la Pharmacie du Dr J. E. A. Collette.

GRANDS CONCOURS DE DAMES

Les amateurs du jeu de dames apprendront avec plaisir que l'on s'organise actuellement en vue des grands concours de dames qui seront disputés prochainement aux salles du Club Ouvrier Indépendant, Quartier Cinq.

Les concours s'ouvriront le 1er avril pour se poursuivre jusqu'au 20 mai.

Pour l'entrée dans les concours ou toute autre information s'adresser à M. Joseph Viens, du Club Ouvrier.

AVIS

Les Actionnaires du Syndicat Ouvrier de St-Hyacinthe, sont priés de prendre avis que le 19 mars 1933, à 1.30 hres P. M. à la salle du Marché Centre, sera tenue la seizième assemblée annuelle des Actionnaires pour prendre en considération le rapport des opérations de l'année et pour procéder aux élections des Directeurs sortant de charge.

Le Secrétaire J. P. Lord.

CARNET SOCIAL

Monsieur E. Carballo de notre ville est parti dimanche dernier pour Chicago où il passera quelques jours en voyage d'affaires.

—Monsieur Napoléon Poirier de Sorel était en notre ville ces jours derniers en voyage d'affaires.

—Mlle Françoise Flynn de Québec est en promenade en notre ville chez sa grand-mère Mme Louis Lussier.

—Mlle Cécile Ena Bouchard passe la fin de semaine à Montréal.

—Mme J. R. Forest de notre ville passe la fin de semaine à Montréal, l'invitée de ses soeurs Mlles L'Heureux.

ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée générale de l'Association de la Province de Québec pour la Protection du Poisson et du Gibier aura lieu samedi à Montréal, à l'Hôtel Windsor à 10 heures A. M. Tous les membres de l'Association locale sont invités à accompagner les délégués officiels à cette assemblée et qui sont MM. J. C. Rouleau, Lorenzo Hamelin, J. B. Gervais et Conrad Morin.

Le départ se fera par le train de 7.30 heures, le passage aller et retour est de \$1. et le prix du banquet auquel assistera l'honorable M. Hector Laferté et d'autres dignitaires est ordinairement de \$1.00.

LA MI-CAREME A LA PHILHARMONIQUE

La 4ième veillée mensuelle, dite veillée de famille organisée par la Société Philharmonique aura lieu jeudi prochain le 23 mars. Le public y est cordialement invité. Dames et messieurs y seront les bienvenus. Le programme plaira certainement à tout le monde. Il y aura chant, comédie, orchestre, déclamation. Une de nos plus distinguées chanteuses Maskoutaine a bien voulu prêter son concours pour ce soir-là. Venez l'applaudir et encourager notre beau corps musical. Donc à jeudi.

ETAT-CIVIL

PARTIE DE CARTES

Une grande partie de cartes aura lieu mardi le 21 mars, au sous-sol de l'église du Christ-Roi, organisée par la Garde d'Honneur de cette ville.

Les billets sont en vente à la Pharmacie Brodeur où sont exposés en même temps les ca-deaux.

Nous espérons que le public de St-Hyacinthe saura encourager la Garde par une nombreuse assistance.

O. St-Onge, sec.-publ.

HOCKEY

Les Maskoutains champions

Dimanche dernier avait lieu la 41ème et dernière partie de détail, de la ligue de la cité.

Les Dr Daigle qui voulaient donner tous leurs efforts pour vaincre, durent baisser pavillon, devant les fougueux adversaires qu'étaient les Maskoutains, et qui remportèrent la victoire et le championnat de la cité pour la 31ème année consécutive par le pointage final de 6 à 4.

La première période débuta avec lenteur. Cependant au bout de 4 minutes de jeu Aubuchon réussit à déjouer Morin sur une passe de Bibeau.

La deuxième période nous amena du jeu plus rapide et les joueurs avaient repris leur ardeur habituelle. Des deux côtés les porte-couleurs de chaque club se surpassèrent et la seconde reprise prit fin avec le score de 3 à 3.

A la troisième reprise, les Dr Daigle semblaient vouloir garder l'avantage pris par Bibeau après 4 minutes de jeu. Mais Cantin ne l'entendit pas de la même façon, car après 10 minutes de jeu sur une belle passe de Payette, il réussit à loger la rondelle dans le filet adverse.

Ce point ramena la confiance du côté des Maskoutains qui se ruèrent à l'attaque. Leurs efforts furent couronnés de succès, car ils réussirent à déjouer 2 fois la forteresse du Dr Daigle et cette fois Cantin fit des siennes, en enregistrant le dernier point. La joute prit fin avec le pointage final de 6 à 4.

Chaque joueur fit son possible pour gagner, mais mentionnons tout spécialement Cantin, ailier habile du Maskoutain, qui par sa belle tenue réussit à donner la victoire et le championnat à son club.

N'oublions pas non plus de mentionner le nom de Plante dans les filets du Dr Daigle, qui fit des arrêts merveilleux, et c'est certainement grâce à son sang-froid si le pointage des Maskoutains ne fut pas plus élevé.

Comme il était convenu lorsqu'un club remportait consécutivement, 3 championnats, le trophée leur était accordé. Le Maskoutain, qui détient le championnat cette année a donc reçu la récompense qui lui était due sous la forme de Coupe.

Nous félicitons ces joueurs et leur souhaitons de toujours marcher dans la voie du succès comme les années passées.

Suivent les détails et sommaire de la partie.

Première période	
Dr Daigle—Aubuchon (Bibeau)	4.10
Pas de punition	
Deuxième Période	
Mask.—Chartier (Pothier)	5.05
Dr Daigle—Aubuchon (Bibeau)	10.00
Dr Daigle—Bibeau	15.07
Mask.—Champoux	17.30
Mask.—Cantin (Joly)	19.01
Punition: Philie.	
troisième période	
Dr Daigle—Bibeau	4.07
Mask.—Cantin (Payette)	10.03
Mask.—Champoux	14.08
Mask.—Cantin	18.55
Punition: St-Germain.	
Arbitres: H. Richer, E. Payan; buts Charbonneau, Boulay, chronomètre, S. Richer, Pénitencier, E. O. Picard.	

THEATRE CORONA, No. 17,472	
THEATRE CORONA, No. 16,048	
THEATRE CORONA, No. 16,126	
THEATRE CORONA, No. 17,414	
THEATRE CORONA, No. 16,420	
THEATRE CORONA, No. 16,521	
THEATRE CORONA, No. 16,378	
THEATRE CORONA, No. 17,129	

Maux de Tête
Soulages sans droguer
Frictionnez Vicks sur la poitrine. Souvent une application suffit.

VICKS
VAPORUB
Pour Tout Refroidissement

TRANSACTIONS

Mars 2: Eugène Benoit, à Origène Brunette, une propriété à St-Joseph. — Mars 3: Albina Boivin, à Elie Dauphinais, une terre à St-Denis. — Mars 4: Chanoine T. A. Laroche à Josaphat Thérberge, et frères, une terre à St-Jude. — Mars 4: Cléophas Champigny, à G.H. Trudeau, une terre à St-Jude. — Mars 9: Wilfrid Dupont, à Roméo Lambert, une boulangerie sur la rue Cascades. — Mars 9: Ephrem Courchesne, à Amédée Coutin, une propriété dans le quartier quatre. — Mars 9: Adélard Fréchette, à Zoel Roy, une propriété à Ste-Madeleine. — Mars 14: Joseph Hévey, à Alcide Racette, une terre à St-Barnabé.

FETE DE ST-JOSEPH

Dimanche prochain la Garde Catholique Ind. "Les Hussards Enrg." assisteront en corps à la messe de 9½ hres à l'occasion de la fête patronale de la paroisse. Le rassemblement aura lieu à 8½ heures et tous les Hussards doivent être présents. Tenue de ville. Par ordre du Lt-Col. J. H. Dufour, commandant.

SANCTION DU BILL DE ST-HYACINTHE

Le bill de Saint-Hyacinthe comportant plusieurs amendements à la charte de la cité a été sanctionné mercredi de cette semaine. La séance de l'Assemblée Législative a été suspendue, mercredi après-midi, et les députés ont été régis dans la salle du Conseil législatif où a eu lieu la cérémonie traditionnelle présidée par le lieutenant-gouverneur. Plus de soixante-sept bills publics et privés ont reçu la sanction royale.

CRAPAUD

Dimanche le 12 mars 1932 lieu le 21ème et dernier match de 25 innings pour le titre de champion de la ville et cette fois les calculs furent renversés car Maurice Hébert finit bon premier et fut déclaré par le fait même champion.

Voici maintenant les scores détaillés des deux matchs:

Maurice Hébert	50,490
	65,140
Charles Hamel	51,500
	57,790
Eloi Beaudoin	109,290
	50,400
	54,380
Adrien Provost	104,780
	49,370
	46,340
	95,710
	40,940
	54,650
Roland Filibotte	95,590
	37,750
	55,470
Raoul Burque	93,220
Amateur de crapaud lisez bien ce qui suit:	
Champion...	

...Je déclare être prêt à défendre mon titre de champion au jeu de crapaud contre n'importe quel adversaire, mes conditions étant les suivantes: 10 parties sur mon propre crapaud le tout devant être joué en une seule occasion.

Signé: Maurice Hébert.

LETTERE DE QUEBEC

(Suite de la page 1)

deuxième lecture, mercredi après-midi, le bill No. 59 présenté par l'honorable Taschereau, à l'effet de modifier la loi des tribunaux judiciaires relativement à la cour supérieure. M. Taschereau a expliqué à la Chambre qu'à la suite de plaintes reçues du Barreau de Montréal au sujet des retards apportés aux causes, il avait été décidé, à la suite d'une entrevue avec Ottawa ou bien de nommer trois nouveaux juges à la Cour Supérieure, ou bien d'abolir la cour de circuit et en nommer les juges à la Cour Supérieure, et soumettre les causes au-dessus de \$100 à des magistrats. Ottawa n'a pas encore fait connaître sa décision au gouvernement de la province, il est vrai, mais une fois que la loi soumise sera dans les statuts de la province, a ajouté M. Taschereau, le gouvernement pourra alors voir immédiatement à améliorer l'état de choses en question. En résumé la loi a pour objet de porter le nombre des juges de 37 à 40.

Un autre bill qui a provoqué une discussion de la part du chef de l'Opposition est celui soumis par l'hon. Stockwell relativement à la modification de la loi de la taxe sur les corporations.

M. Duplessis a d'abord demandé au Trésorier quel montant avait rapporté cette taxe l'année dernière, et en quelle somme représentait cette taxe avec la nouvelle loi. Il dit voir dans cette nouvelle loi une nouvelle taxe, alors que le premier ministre et le trésorier ont déclaré qu'aucune taxe ne serait imposée au cours de la session actuelle. "Ce n'est pas le temps d'alourdir le fardeau des taxes de nos compagnies de chemins de fer," a déclaré le chef de l'Opposition, dans les conditions difficiles que traversent ces compagnies. D'ailleurs ce n'est pas la première taxe que le gouvernement impose au cours de cette session.

L'honorable Taschereau répond au chef de l'Opposition et lui explique que la loi soumise a pour but, non d'imposer une taxe, mais bien de la modifier dans le sens proposé par les compagnies elles-mêmes. En effet, ces compagnies ont demandé au gouvernement de les taxer non sur leurs profits, mais sur le nombre de milles que représentent leurs voies. Le mot "main" renfermé dans l'ancienne loi a été une cause de difficultés jusqu'à présent, et il importe de la faire disparaître. D'ailleurs, mon honorable ami de l'Opposition ne voit que des taxes partout.

M. Robert Taschereau, député de Bellechasse, a repris le débat de M. Vautrin sur les assurances sociales. Et M. Guertin, de Hull, a demandé l'ajournement du débat.

AQUILA

QU'IL S'EN AILLE

(Suite de la page 1)

sition actuel rejetait la responsabilité de la situation prévalant au Canada en disant que la crise était universelle, vous disiez, vous, qu'il avait tort et que le Canada était capable de vivre par lui-même. Le peuple a cru en vos promesses; il vous a accordé sa confiance. Mais vous avez failli aux premières et trahi la seconde. Vous ne voyez les choses qu'en fonction du crédit national, sans tenir compte du bien-être national. Et cependant, vous avec la présomption d'exprimer votre sympathie pour les travailleurs, qui, ainsi que le prouvent les chiffres énumérés plus haut, sont réduits à demander la charité.

Votre sympathie pour les travailleurs, voici ce qu'elle est réellement: pendant que les chômeurs manifestent à Montréal parce qu'ils n'ont rien à manger ou qu'on ne leur donne que de la mauvaise nourriture, vous banquetez avec vos amis du Sénat et de la Chambre des Communes.

Je ne suis qu'un modeste ouvrier, et je ne suis pas très versé en histoire. Mais je me

souviens d'avoir entendu parler d'un certain Néron, qui jouait de la harpe pendant l'incendie de Rome. Vous et vos amis, qui traitez de haut les travailleurs, vous banquetez comme un prince pendant qu'ils sont, eux, réduits à la mendicité et à la dégradation sociale. Que pensez-vous des milliers d'ouvriers spécialisés et de gradués d'universités qui, depuis des mois et des mois, sont réduits au chômage? Qu'avez-vous fait pour eux? Croyez-vous qu'ils vont continuer indéfiniment de rester ainsi oisifs à vous regarder, vous et vos amis, manger de la nourriture de choix, alors qu'ils sont forcés, eux, de se contenter d'une maigre pitance, menacés à tout instant d'être jetés hors de leur logis et réduits à porter des vêtements rapiécés pendant que leurs enfants dépérissent faute des soins essentiels?

En millionnaire que vous êtes, vous êtes incapable de constater et de comprendre la situation terrible de plus d'un million de personnes qui reçoivent actuellement des secours directs. A quoi donc a servi la Conférence Impériale d'Ottawa? Elle n'a été qu'une farce, et elle n'est plus qu'une ombre. Le volume du commerce, en dépit de la réduction des importations, a diminué dans des proportions si alarmantes, que les banquiers qui ont l'habitude de vous appuyer ont cru devoir attirer l'attention du public sur la chute vertigineuse du volume des affaires.

Vous attaquez et vous dénoncez aigrement ceux qui ne pensent pas comme vous. Qu'avez-vous donc fait pour qu'il n'y ait plus lieu de vous critiquer? Je ne suis pas un communiste, ni un membre du C. C. F.; Mes idées politiques tendent plutôt vers la réaction libérale. Mais je ne puis blâmer ceux qui, dans leur colère, laissent parfois paraître des sentiments qui ne sont regardés comme réactionnaires que par ceux qui sont bien nourris, bien habillés et qui vivent sous un toit confortable.

Avez-vous échoué lamentablement. M. Bennett, au devoir que vous avez assumé de remédier à la situation. C'est avec les banquiers que vous discutez des mesures à prendre, au lieu de la faire avec les représentants des travailleurs et les esprits éclairés. Votre ignorance des principes élémentaires de l'économie politique et des développements de l'économie sociale est vraiment pitoyable. Le Chef de l'Opposition libérale vous a donné l'opportunité nécessaire pour montrer ce dont vous étiez capable. Mais vous n'avez été capable de rien. Il y a maintenant plus de deux ans que vous êtes au pouvoir, et la situation n'a cessé d'empirer, sans qu'il apparaisse le moindre signe d'amélioration. Si vous étiez réellement un homme d'état, vous sauriez le reconnaître et vous en remettre à la volonté du peuple.

Allez où vous voudrez, dans ce vaste Dominion, vous verrez l'irritation augmenter chaque jour, à l'endroit de votre gouvernement. Si vous aviez vraiment eu à cœur, ainsi que vous le prétendez, de mettre fin au chômage et de donner une situation à chaque citoyen, vous auriez agi autrement que vous n'avez fait. Vous auriez allégé le fardeau qui pèse sur les épaules du peuple en rachetant les Bons de la Victoire et en les payant avec l'argent garanti par le crédit du Canada. Cela aurait mis en circulation de l'argent qui aurait pu être investi dans les affaires et contribuer ainsi à donner de l'ouvrage à tous ceux qui chômaient lorsque vous avez pris le pouvoir et que vous n'avez pas secourus. Les travailleurs n'oublieront pas facilement la façon dont ils ont été traités. Vous pouvez penser que ceux qui vous flattent actuellement vous faisant croire que vous êtes un grand homme d'état comme le Canada n'en a jamais produit, sauront encore tromper le peuple, comme ils l'ont toujours fait. Mais ils seront renvoyés dans l'oubli comme ils l'ont mérité.

Puisque vous avez perdu la confiance du peuple, pourquoi ne pas vous montrer patriote

THEATRE CORONA

PROFITEZ DE NOS PRIX REDUITS

ASSISTEZ A NOS REPRESENTATIONS DE VUES ANIMEES

VENDREDI-SAMEDI, 17-18 MARS

Suzy Vernon, André Berley et Robert Arnoux

LA PERLE

Un jeune homme est fort maltraité par son patron, un bijoutier. Au moment d'être congédié il dit "avoir avalé" une perle valant trois millions. Il devient alors l'objet d'un soin tout particulier et d'une publicité qui lui fait faire beaucoup d'argent

Gazette (Pathé-Journal) Comédie...

DIMANCHE-LUNDI, 19-20 MARS

Richard Arlen, Jack Okie, Virginia Bruce

SKY BRIDE

C'est une bien délicieuse épopée que cette série d'aventures de trois copains qui, sans un sou, gagnent péniblement leur vie en exécutant de dangereux exploits aériens

Gazette Illustrée, Comédie, Vue Musicale.

MARDI-MERCREDI-JEUDI, 21-22-23 MARS

Wallace Berry, Jackie Cooper, Irène Rich, Roscoe Ates

THE CHAMP

C'est l'histoire vivante d'intérêt humain d'un ancien lutteur et de son petit-fils et dont l'ex-glaadiateur tente d'effectuer un "retour". Le sacrifice du vieux lutteur, le grand amour de ces deux êtres et un vivant dévouement sont entremêlés de sensations, de courses et de luttes.

Gazette Illustrée, Comédie.

VENDREDI-SAMEDI, 24-25 MARS

Roger Tréville, Jeanne Helbling, Clara Tambour et Simone Simon

MANNEQUIN DE PARIS

(Grande Vue Parlée en Français)

Ce sont les aventures qu'ont à vivre deux citoyens du nom de Durand. Ils habitent le même logement ce qui leur vaut une chaude inimitié consécutive à des ennuis sans nombre. Les choses en seraient restées aux querelles de voisins si l'un n'avait pas tombé dans les filets de l'amour

Pathé-Journal, Comédie, Cartoon...

AUX DETENTEURS D'OBLIGATIONS

Des Syndics de la paroisse St-Valérien, co. de Shefford

Echéant le 1er Avril 1933

Sur demande il me fera plaisir de fournir tous les renseignements concernant l'échéance de ces obligations.

RENÉ DESJARDINS

7 rue St-Denis, Téléphone 50
ST-HYACINTHE

Représentant: Crédit FRANCO-ANGLAIS Ltée

Téléphone: 244 W—244 J—88 115 CASCADES

A. BLONDIN LIMITEE

Marchand en gros

FOURNISSEURS

Plomberie, Chauffage, Ferronnerie, Quincaillerie, Tapisserie, Peinture, Vernis, Articles de Sports. Ampoules électriques etc. SAINT-HYACINTHE

A LA PORTEE DE TOUTES LES BOURSES

Dentiers et Travaux Dentaires de Toutes Sortes

Dr YVES LAFLEUR

84 MONDOR Tél. 884 ST-HYACINTHE

Spécialité: Dentiers incassables.

et reconnaître franchement que vous avez mal dirigé, le droit de vous juger, vous et vos oeuvres.

John Thompson, 5182 Ave. DeLormier, Montréal.

"Le Soleil", Québec.

Votre devoir, envers le peuple et envers votre conscience, est clair: Vous devez démissionner et dissoudre le Parlement, afin de donner au peuple,

THEATRE CORONA, No. 16,326
THEATRE CORONA, No. 16,838
THEATRE CORONA, No. 16,948
THEATRE CORONA, No. 16,179

Petites Annonces

MAGASINS et LOGEMENTS A LOUER, rue Cascades. — S'adresser à A. Séguin, 91, rue Cascades. jno

A LOUER. — Deux beaux logements de cinq appartements chacun avec chambre de bain; aussi plancher en bois franc. S'adresser à 10 rue St-Simon, téléphone 406. jno

A LOUER. — Logement de 6 pièces, 3 chambres à coucher, 1 boudoir, salle à manger, grande cuisine, chambre de bain, bonne cave. \$16.00 par mois. S'adresser à JO VITE SCOTTE. jno

A LOUER. — Logement de 6 appartements avec salle de bain en tuile, eau chaude, chauffage central, etc. Situé au No. 338a boulevard Girouard. jno

Un second logement de 4 pièces et un troisième de 5 appartements, chauffés, salle de bain, eau chaude, etc., situés aux numéros 320a et 320b, rue Girouard. S'adresser aux bureaux du "Clairon", téléphone 143. jno

A LOUER. — Chambre et Pension à 88 rue Ste-Anne. jno

A LOUER. — Logement de 8 appartements, chambre de bain. S'adresser au Magasin Gobeille et Bouffette, Ville. jno

AVIS. — Tous ceux qui auront du vieux plomb à vendre pourront le faire en s'ad. à: TOLE CALFRE: DEAI E. Enrg. Place C. N. R. jno

A VENDRE. — La Cité de Saint-Hyacinthe recevra d'ici au 31 avril 1933 des soumissions pour l'achat des matériaux de démolition de la bâtisse voisine de l'Hôtel de ville, ci-devant propriété de M. J. S. Beaudet, N. P. Pour détails et conditions, s'adresser au Greffier. 3-10-17-24m

A VENDRE. — Maison en brique, finie moderne. Située au coin de rues. Deux logements, 2 garages, près du marché. Conditions faciles. S'adresser aux bureaux du Clairon, téléphone 143. jno

A VENDRE. — Piano droit en très bon état. S'adresser à 61 rue Bourdages, Tél. 686w. jno

DEBENTURES A VENDRE. — Débentures de la Cité de St-Hyacinthe à vendre au bureau du trésorier. Coupures de \$250.00 et \$500.00; échéances de 5, 10 et 15 ans; 5% d'intérêt payable semi-annuellement. 3-10-17-24-31m—7-14-21a

A VENDRE. — Moteur électrique de 7 forces à vendre à de très bonnes conditions. En parfait ordre. S'adresser à nos bureaux, 173 Blvd Girouard, téléphone 143. jno

MOULIN A VENDRE. — Moulin à Scie et à Farine, seul dans magnifique centre rural, en excellent état et en opération. S'adresser à Casier Postal 135, St-Hyacinthe. jno

A VENDRE. — Bon piano. S'adresser à 162 Concorde, Ville. jno

MAISON A VENDRE au prix de l'évaluation municipale, maison neuve de 9 appartements, finie moderne, plancher bois franc, beau grand terrain, coin. Très peu comptant, balance facile. S'ad. 4 rue Morrison, Tél. 785j. jno

A VENDRE ou à échanger: commerce de distribution de lait avec bonne clientèle. Bon marché, pour vente immédiate. S'adresser à F. E. Gélinas, 26 Concorde, ville. If.

A QUI LA CHANCE? Plusieurs maisons à vendre, au prix du loyer régulier jusqu'à complet paiement. Aussi trois terres avec roulat. Très peu comptant et la balance à 4% d'intérêt. S'adresser à 130 Laframboise, Tél. 680, St-Hyacinthe. jno

POUSSINS A VENDRE. — Plymouth Rock ainsi que Rhode Island rouges provenant de reproducteurs éprouvés pour diarrhée blanche. Sélectionnés et bagués par l'Instructeur avicole, Pour détails et prix écrivez: Couvoir Coopératif, Saint-Thomas d'Aquin. Adélard Michon, Sec.-gérant. 10-17-24-31m

AU PUBLIC. — M. Fidèle Gélinas désire informer le public qu'il continue, comme par le passé, à s'occuper de la vente d'immeubles, terres, places d'affaires, etc. Plusieurs propriétés sont actuellement en vente à des conditions exceptionnelles. Pour renseignements supplémentaires, s'adresser à M. Fidèle Gélinas, 26 rue Concorde, ville. jno

ON DEMANDE. — Jeune homme énergique pouvant se qualifier comme solliciteur. Références exigées. S'adresser au bureau de la Succ. P. T. Légaré Ltée., If.

GARAGE A LOUER. — Garage pour réparation à louer, rue Bourdages, près du chemin de fer. S'adresser à A. Daunas, 3 rue St-Pierre. If.

THEATRE CORONA, No. 17,309

LE CLAIRON

Journal Hebdomadaire publié à Saint-Hyacinthe tous les vendredis au No. 173 rue Girouard, par

L'Imprimerie Yamaska

ABONNEMENT

A St-Hyacinthe (livré à domicile) et aux Etats-Unis par année\$1.50
Ailleurs au Canada 1.00

5 Cts le Numéro

En vente chez MM. Lucien Boivin, 106 rue Mondor et H. Barré, 231, rue Cascades, marchands de journaux

Cartes d'Affaires

Peintres Décorateurs
BOUCHARD & FRERE
Lettrage et Décoration
Tous travaux en peinture
Téléphone 595w
Intérieur et Extérieur

MACHINE A SABLER
M'étant procuré une machine à sabler les planchers, j'invite cordialement les personnes qui auraient des travaux de ce genre à faire exécuter de ma main, car j'ai l'expérience d'une entière satisfaction.
E. A. GENDRON, 244 Cascades St-Hyacinthe, Qué.

Téléphone 680

LOUIS BERNARD

Entrepreneur Général
MACON, PLATRIER ET BRIQUETEUR
A l'entre-prise ou à la journée
Spécialités: Corniches et Ornaments d'Eglises. Travail au Stucco.
Ouvrage Garanti.
130 rue Laframboise Ville

Tél. 775 Soir 918
J. ERNEST ST-ONGE
Entrepreneur-Electricien
248 Cascades VILLE

RADIO

Si votre Radio est défectueux et que vous ne pouvez capter les postes éloignés, pourquoi attendre à plus tard pour le faire réparer, tandis que vous le pouvez, dès maintenant à un prix minime.
Aussi Réparation de Brûleurs à l'huile.
Ouvrage garanti
GERMAIN LAPOINTE
96 St-Michel Tél. 673J Ville

DESSINS
Four ANNONCES, ETIQUETTES, MARQUES A COMMERCER, ENTETES DE LETTRE, DIPLOME, CATALOGUES, AVIS, etc.
Spécialité: Cartes de commerce
"Ouvrages et bon goût"
Studio à MONTREAL
71, rue SHERBOURGE
EDDY F. PREVOST

Province de Québec, District de Saint-Hyacinthe.

COUR SUPERIEURE
IN RE: LA CIE J. A. & M. COTE, St-Hyacinthe, Qué., en liquidation.

Un ordre de liquidation a été accordé en cette affaire et une assemblée des créanciers, actionnaires et contributeurs de la dite Compagnie est par les présentes convoquée pour le 21ème jour de mars 1933, deux heures de l'après-midi, à la Cour, aux bureaux du Procureur, en la Cité de St-Hyacinthe, Qué., pour nommer un liquidateur définitif de la dite Compagnie.

Daté à Montréal, ce 14ème jour de mars 1933.

Albert Lamarre, Liquidateur Provisoire
Bureaux de Lamarre Lamarre & Inns 19 St-Jacques E., Montréal.

THEATRE CORONA, No.

REPUBLICANISME CONTRE CACIQUISME

Suite de la page 2

Montréal 40,000. La politique du conseil municipal relative à l'aide aux chômeurs a été de ne donner que du travail; l'aide sans ouvrage en compensation c'est-à-dire le **dole system** a été aboli radicalement et nous avons maintenant bien fermement notre décision de laisser ces cas à la charge de la charité des institutions prélevant leurs fonds des contributions volontaires des citoyens et des institutions privées. Nous estimons que, si nous avions donné des secours directs comme on l'a fait anciennement à Saint-Hyacinthe et comme cela se pratique encore généralement ailleurs, nous aurions eu au delà de cinquante pour cent de plus de personnes à réclamer des secours. Seuls les sans-travail réellement nécessiteux et prêts à travailler pour gagner leur subsistance et celle de leurs familles ont été admis sur les chantiers municipaux; leur choix ayant été fait après enquête assermentée par une commission absolument indépendante du conseil municipal dont les membres ont donné gratuitement leurs services. Les chômeurs admis sur les chantiers municipaux n'ont été que 372, 75 ayant été refusés par la commission et 49 ne s'étant pas présentés pour donner suite à leur demande d'emploi.

De manière à rendre les travaux d'aide aux sans-travail moins attrayants que les travaux ordinaires et dans le but d'inciter les chômeurs à se trouver de l'ouvrage ailleurs que sur les chantiers municipaux nous avons fait contribuer les sans-travail assistés au maintien du système en leur demandant de donner gratuitement le quart de leurs heures d'emploi. Ainsi le sans-travail occupé pendant une semaine complète de 44 heures est payé pour 33 heures seulement à 30 cents de l'heure. Nous avons occupé, du premier septembre au 1er janvier, les chômeurs à des travaux de voirie et d'embellissement qui n'étaient pas urgents mais utiles. Au cours de l'hiver nous avons remplacé le déblayage des trottoirs par machines et chevaux par le déblayage à la pelle à mains. Là où nous employions anciennement une douzaine d'hommes nous avons cet hiver occupé au delà de cent chômeurs qui se sont chargés chacun d'un arrosage de pelletterie, avec prix à forfait pour assurer la ville qu'il ne lui en coûterait pas plus cher que par le passé pour ce travail. Le prix de chaque contrat a été divisé en treize semaines et le sans-travail a reçu chaque vendredi sa paye de trois dollars, qu'il ait néigé ou non. Les chômeurs ont été fortunés dans les deux premiers mois car ils ont gagné en moyenne cinquante cents de l'heure la chute de neige ayant été très faible dans les mois de janvier et février. Les chômeurs ont admis que, vu le bas prix des denrées, ils pouvaient presque tous faire leur marché pour la semaine avec leurs trois dollars. Leur travail a donné tellement satisfaction qu'il est probable que le système du pelletterie à la main et à prix à forfait sera maintenu, même si la crise de chômage cesse.

La ville, ne pouvant donner du pelletterie à tous les chômeurs nécessiteux, a décidé de faire casser de la pierre à la main et à tant de la toise pour assurer que le coût ne dépasserait pas le prix de la pierre cassée à la machine. On prédisait en certains milieux que la ville ne trouverait pas de chômeurs pour casser cette pierre; les prophètes en ont été pour leurs fausses prédictions car la ville n'a pu suffire à la demande des sans-travail et nos chantiers ont été remplis de rudes mais courageux travailleurs à partir du deux janvier à venir à la semaine dernière où le travail a cessé en partie vu l'épuisement des matériaux.

Il a été payé aux chômeurs en salaires de secours à partir du premier septembre à venir au 28 février la somme de \$12,653.00 et il leur sera payé, d'ici au 31 mars, une somme approximative de \$1500.00 ce qui fera un total de \$14,000 environ. Ce montant correspondrait à une somme de \$140,000 seulement à Québec pour sept mois d'aide aux sans-travail et à une somme de \$1,120,000 seulement pour Montréal, soit \$20,000 par mois à Québec et \$160,000 à Montréal. Et il est bon de remarquer que la ville de Saint-Hyacinthe a obtenu bonne valeur pour toute la somme qu'elle a dépensée attendu qu'elle n'a pas donné un seul sou sans que celui qui l'a reçu n'ait fourni un travail proportionné aux montants qu'il a retirés. En cela nous n'avons fait que nous conformer à l'esprit et à la lettre des règlements des gouvernements provincial et fédéral décrétant que les municipalités doivent exiger du travail de ceux à qui on verse des secours directs.

L'aide au chômage ne coûtera cette année pour Saint-Hyacinthe à nos deux gouvernements que la somme globale de \$3,666.00 et la ville ne versera directement pour cette dépense que la somme de \$1,666 dont elle sera entièrement compensée par la valeur des travaux exécutés par les sans-travail.

PETITS RUISSEAUX FONT GRANDES RIVIÈRES.

De même que les petits ruisseaux font les grandes rivières ainsi, en économie municipale, l'ensemble des petites diminutions de dépenses et des menues augmentations de revenus influe considérablement sur le bon état des finances et permet aux administrations publiques d'abaisser considérablement les charges foncières qui sont produites par les taxes dont la mobilité permet d'équilibrer le budget.

Au cours de mes remarques je vous ai mentionné certains revenus que nous prélevons à Saint-Hyacinthe et qui ne sont pas prélevés ailleurs: la taxe spéciale pour l'entretien des rues, égouts et pour l'éclairage public nous donne un revenu annuel de \$7,300.00 pour la partie perçue seulement sur les propriétés qui ne sont pas assujetties à la taxe générale; la taxe sur le téléphone nous donne \$5,000.00 et celle sur l'électricité, \$9,000.00 par année. Le produit total annuel de ces taxes particulières est donc de \$21,300.00. Parmi les économies que nous réalisons celle qui nous provient de l'éclairage public municipalisé s'évalue à plus de \$4,000.00 annuellement; le réajustement des salaires et l'abolition des emplois inutiles nous vaut \$8,000.00 par année; celle que nous a occasionné l'application de notre système de chômage nous épargne au delà de \$12,000.00 si on compare avec les dépenses que nous avons faites pour le chômage en 1931 et 1932. Le total de la diminution des dépenses est donc de \$24,000.00. En ajoutant ce montant à celui des taxes particulières à la ville de Saint-Hyacinthe nous avons un montant global d'améliorations du budget de \$45,300.00. C'est là la grande rivière produite par les ruisseaux de nos petites économies et de nos petits revenus spéciaux. Cette somme représenterait dans la ville de Québec une diminution de la taxe foncière dont le produit serait de tout près d'un demi-million et dans la ville de Montréal de tout près de quatre millions.

Ces chiffres comparatifs et ceux que j'ai cités précédemment ne l'ont été que pour vous donner une idée plus précise de l'importance de l'amélioration faite dans les finances de notre ville. Ils ne sont aucunement donnés dans le but de faire des suggestions à vos autorités municipales, ni à celles de la métropole, car, comme je l'ai déjà dit ailleurs les problèmes qui se présentent dans ces grandes villes sont autres que ceux des villes de moindre importance numérique. Si cependant mes remarques ont pu vous suggérer des idées nouvelles qui peuvent tendre à l'amélioration de l'administration publique dans une sphère ou dans une autre je ne serai pas chagrin de ce que les activités du conseil municipal que j'ai l'honneur de présider soient parfois citées en exemples par ceux qui ont à cœur le progrès de nos villes de la province de Québec.

CE QUE SAINT-HYACINTHE OFFRE À SA POPULATION.

Maintenant, avant de conclure, quelques mots pour dissiper l'impression qui pourrait exister dans l'esprit de quelques sceptiques que, si nos taxes foncières sont très légères, ce serait parce que la ville de Saint-Hyacinthe est en arrière sous le rapport des services publics qu'elle met à la disposition de tous ses citoyens. Pour ceux qui ont visité notre ville en ces derniers temps mes paroles seront superflues car ils ont pu constater que nous avons une des plus belles petites villes de la province, et ils sont déjà convaincus que cette beauté ne peut exister sans l'excellence des services municipaux.

La longueur totale de nos rues est de 20 milles dont 18

sont recouverts de pavage de toute nature, à partir de l'asphalte dans les rues de première importance à aller au gravier dans les rues de très faible circulation. Notre système de service des eaux est complet: des conduites de gros calibre alimentent, dans tous les coins et recoins de la ville, des bouches à incendie pour protection contre le feu; quant au service domestique nous avons, pour protéger la santé publique, une usine de filtration des plus modernes dont la capacité est de vingt-cinq pour cent plus considérable que le débit actuel. Notre système d'égout est aussi complètement terminé. Nous maintenons une unité sanitaire et deux cliniques municipales pour combattre la tuberculose et la mortalité infantile; nous avons cinq parcs et jardins publics dont le plus considérable est fourni d'une piste de course et sert pour nos expositions régionales. Nous avons aussi un parc-bosquet pour récréation en plein air sur lequel nous avons construit le plus grand bassin de natation qui existe au Canada et dont la dimension est de 200 pieds par 150; il fait les délices de notre population et l'admiration des étrangers qui viennent en grand nombre y prendre leurs ébats aux jours de chaleur, pour ensuite, y goûter les délices des diners champêtres sous l'ombre et dans les effluves balsamiques de nos grands pins séculaires. En été nous maintenons quatre terrains de jeux, grands et petits, suivant l'importance des amusements qu'on vient y prendre. En hiver, nous entretenons entièrement aux frais de la municipalité, trois patinoires en plein air. Nous possédons un des marchés à denrées des plus achalandés de la province. Nous avons notre hôtel de ville, situé à proximité d'un de nos grands parcs, au centre de la ville, et la municipalité vient d'acheter une propriété dont elle rasera les bâtisses pour dégager cet hôtel de ville et l'agrandir d'un jardin qui fera partie de l'ensemble de notre plus grande place publique.

Quant à l'embellissement il n'a pas été négligé. Nous avons érigé en l'honneur de nos anciens maires un monument assez dispendieux sous la forme d'une porte de ville antique qui attire toujours l'attention des visiteurs étrangers et nous avons établi deux magnifiques terrasses promenade, le long de notre jolie rivière, les travaux d'améliorations seuls ayant coûté au delà de \$50,000. Nous maintenons une brigade régulière de pompiers qui agissent en même temps comme constables et nos appareils de protection contre l'incendie sont des plus modernes.

Quelle est la ville de 14,000 âmes qui fait plus pour ses citoyens que la ville de Saint-Hyacinthe?

LE CACIQUISME VAINCU.

Ce n'est donc pas parce que nous négligeons les devoirs de la municipalité envers la population si nous administrons notre ville avec les taxes foncières les plus basses prélevées probablement sur le continent américain, dans la catégorie des cités de population égale ou supérieure. Non, notre excellente situation financière est due à l'esprit de républicanisme qui a existé chez nos hommes publics du dernier quart de siècle et qui les a fait triompher du caciquisme, c'est-à-dire de l'administration sous la dictée de l'égoïsme individuel. Nos hommes publics ont eu des luttes les plus âpres à soutenir de la part des caciques, grands et petits, qui voulaient servir leurs intérêts de classe, de groupe ou simplement d'individus, au détriment de la chose publique. Ces luttes, s'ils ne les ont pas sollicitées, ils les ont acceptées en chevaliers sans peur et sans reproche, et, pour la gloire de la population de Saint-Hyacinthe, ce n'est qu'en de très rares circonstances que les caciques ont réussi à tromper l'électorat par la grande majorité est imbue du véritable esprit républicain, c'est-à-dire du patriotisme, du dévouement pour les êtres et les choses qui constituent la cité, la petite patrie, celle qu'on aime le plus parce qu'elle est plus près de nous.

Comme canadien je suis heureux de dire, à l'honneur de ma nationalité, que les sentiments qui dominent chez les mas-koutains sont aussi ceux qui animent la presque unanimité de nos populations. Si toutes nos administrations civiques n'atteignent pas les objectifs conquis à Saint-Hyacinthe c'est que plusieurs d'entre-elles se laissent dominer par le caciquisme; nous manquons plus de chefs de soldats à l'esprit républicain mais j'ai confiance qu'avant que l'heure ne vienne où les caciques auront irrémédiablement compromis l'existence des corps publics, il surgira des hommes sous l'égide desquels les citoyens, ayant le cœur imprégné des principes de la grande religion humaine qu'est le républicanisme, anéantiront la puissance de ces génies du mal qui sont responsables du désarroi universel dans lequel la société telle qu'actuellement organisée menace de périr.

TEL. 78

14 LAFRAMBOISE

JEAN JEANNOTTE

Spécialité: SYSTEMES ELECTRIQUES

Nous avons toutes les pièces de rechange pour le système électrique de votre automobile, ainsi que les nouveaux instruments pour localiser les troubles électriques.

Nous avons toujours en magasin: Broses, Armatures, Pointes, Couverts de distributeurs, Rotor, Bougies, Lampes, Coils, etc. etc. Véritables parties — Genuine parts

QUAND VOUS ACHETEZ UNE BATTERIE....

il est bon que vous vous rappeliez que vous achetez "quelque chose pour mettre votre moteur en marche". Vous ne voulez sûrement pas être obligé de sortir la manivelle de démarrage, pour aider la batterie à faire son travail, chaque fois que le thermomètre descend de quelques degrés au-dessous du point de congélation. Vous ne voulez pas que la batterie vous fasse défaut lorsque vous êtes à des milles de distance du garage ou du poste de service le plus rapproché. Ce n'est pas une "garantie gravée" dans votre poche "qui fera démarrer votre auto".

N'oubliez donc pas — quand vous achetez une batterie — "de vous assurer qu'elle satisfait aux exigences de la S. A. E. (Association des Ingénieurs en Automobiles)". Rappelez-vous aussi que — nous vendons la fameuse batterie EXIDE WILLARD

Confiez-nous votre batterie durant l'hiver.

PRIX D'HIVER

la Colombie-Britannique est la
CALIFORNIE
DU CANADA

Prix Réduit
de \$50

pour VANCOUVER
et VICTORIA
aussi Seattle, Washington

Aller et
Retour

DE

VANCOUVER

VICTORIA

SEATTLE

SAINT-HYACINTHE

\$135.00

Renseignements
complémentaires

Fuyez les rigueurs de l'hiver et allez vous reposer sous le climat enchanteur de la Colombie-Britannique. Golf et autres sports d'été sur la Côte, sports d'hiver dans les montagnes, tout près. Grâce à la coupure de \$50 dans le plus bas prix des billets ainsi qu'aux réductions dans les tarifs des hôtels, une vacance sur la Côte du Pacifique est aussi économique qu'attrayante.

Billets valables pour départ jusqu'au 28 fév. Retour valable jusqu'au 30 avril. De nombreux arrêts facultatifs en route.

D'autres billets réduits pour court séjour seront délivrés jusqu'au 22 déc. pour la Côte du Pacifique, y compris la Californie. Retour valable jusqu'au 25 janvier.

PACIFIQUE CANADIEN

LETTRE DE QUEBEC

(Suite à la page 7)

plutôt le ministère des Travaux Publics recevait le chèque d'Ottawa il était immédiatement envoyé à la municipalité qui avait fait la réclamation. Le cas de la ville d'Aylmer sur tout a été le point d'appui de la discussion de M. Duplessis. M. Guertin, député de Hull, a également pris part au débat.

A l'heure où nous sommes forcé d'envoyer notre lettre à la poste, le débat se continue, et nous en donnerons le résultat dans notre lettre de la prochaine semaine.

Le débat de la Chambre sur la question du chômage s'est continué pendant la séance de vendredi dernier, à trois heures.

Relativement à la clause 5 du bill qui dit que: "Le gouvernement de cette province peut assumer, en tout ou en partie, le paiement de la part contributive qui incombe à une municipalité pour les dépenses de secours directs en vertu de la loi de l'aide aux chômeurs, 1931, ou de la présente loi, soit que la municipalité se soit engagée à contribuer à ces dépenses ou qu'elle ait négligé ou refusé de le faire," M. Duplessis, chef de l'Opposition, a rappelé à la Chambre que cette clause du bill n'était en somme rien autre chose que le blanc seing demandé à la Chambre des Communes par l'honorable Bennett premier ministre du Canada, pour fins de chômage, et l'on sait toute la critique que c'est attirée le gouvernement fédéral pour cette demande. Les libéraux d'Ottawa en ont été tout scandalisés, et voilà que ceux de Québec, convaincus du besoin de cette mesure, font la demande d'une mesure semblable à la Chambre aujourd'hui.

M. Duplessis recommande ensuite à la Chambre de ne pas faire de patronage politique dans la distribution des fonds destinés au chômage, comme la chose s'est produite maintes fois dans le passé. Le ministre Francoeur répond à M. Duplessis que le but de son bill n'avait pour but que d'aider aux chômeurs dans toute la mesure possible. M. E. Fortin, député de Beauce, parlant des chômeurs a déclaré que l'on devrait mettre fin aux secours directs et tracer un programme de travaux publics dans le but de donner de l'ouvrage à ceux qui n'ont pas d'emploi. M. Poulin, député de Laurier, a également favorisé le programme de travaux publics aux secours directs. En définitive les résolutions relatives au bill No 44 sont adoptées par la Chambre, et il a subi ses deuxième et troisième lectures.

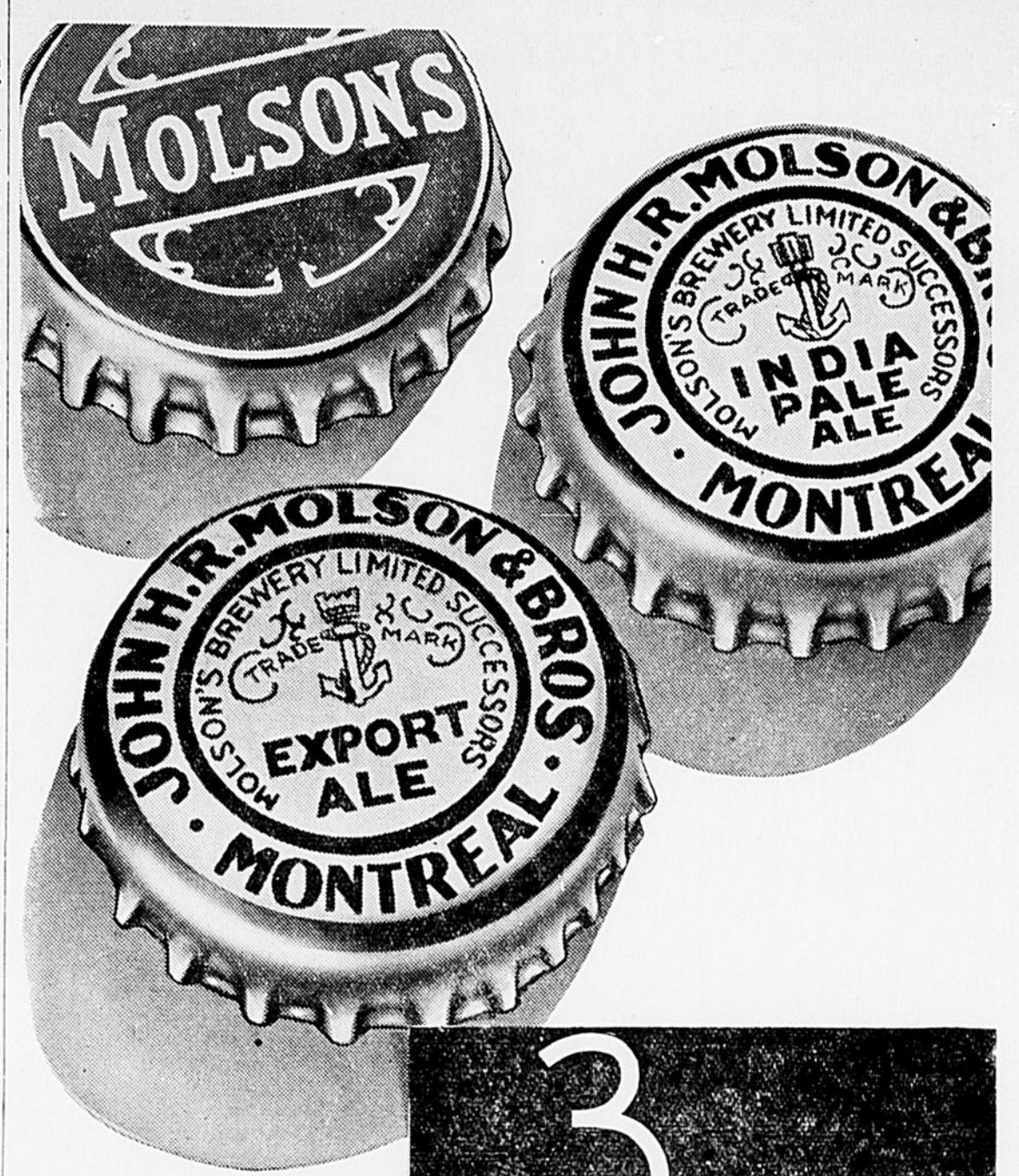
Quelques projets de loi ont été soumis à la Chambre. L'honorable Arcand, ministre du Travail, annonce à la Chambre un projet de loi concernant les poseurs de tuyauterie. L'honorable Taschereau, une loi modifiant la loi des tribunaux judiciaires relativement à la Cour Suprême. Le premier ministre explique que les avocats de Montréal ayant porté plainte au sujet des retards apportés à bon nombre de causes, à la suite d'une entrevue avec les autorités d'Ottawa il avait été décidé de prendre les juges de la Cour de Circuit pour les placer à la Cour Supérieure, et de nommer des magistrats pour les causes au-dessous de \$100.

M. Taschereau a également annoncé une autre loi modifiant la loi des Tribunaux judiciaires relativement à la Cour de Circuit du district de Montréal.

M. Dugas, député de Joliette, a annoncé une loi modifiant le Code civil concernant la saisie des immeubles.

M. Robert Taschereau, de Bellechasse, a soumis son bill en deuxième lecture. Ce bill stipule que dans le cas où un conseil de ville a décidé la fermeture d'une rue, il peut, par vente ou échange, de gré à gré, disposer du terrain qui faisait partie de la rue dont la fermeture a été ordonnée, pourvu que le ministre des affaires municipales ait approuvé le contrat de vente ou d'échange.

Un autre bill présenté aussi par M. R. Taschereau, de Bellechasse, a pour effet de modifier la loi des pouvoirs spéciaux de certaines corporations. D'après cette nouvelle loi, le fidéicommissaire en faveur d'hypothèque, le nantissement ou le gage prévus par la présente section V peuvent être constitués, ne peut pas se porter acquéreur de bons, obligations (débentures) ou actions (débentures) (débentures stocke, garantis par hypothèque, nan-



Il n'y a pas de breuvage plus pur et plus sain qu'une bonne bière brassée avec soin. Riche en éléments nutritifs, c'est à la fois un tonique et un breuvage rafraîchissant. A son meilleur dans les trois Bières Molson.*

3 BIERES
À VOTRE CHOIX
MOLSON
LA BIÈRE QUE VOTRE ARRIÈRE GRAND-PÈRE BUVAIT

*INDIA PALE (Etiquette blanche)

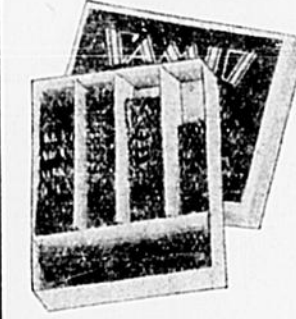
*EXPORT (Etiquette dorée)

*STOCK (Etiquette bleue)

UN APPEL AU SEXE FEMININ

Quand vous achetez des épingles à cheveux exigez plus que jamais qu'elles soient de marques fabriquées à Saint-Hyacinthe. — En plus de contribuer à obtenir du travail à nos ouvriers locaux, vous recevrez plus pour votre argent tant pour qualité que quantité.

DEMANDEZ LES EPINGLES DE MARQUES SUIVANTES



CAMIO
épingles pour cheveux
longs



CLIP-PER-ETTES
l'épingle idéale pour
cheveux courts

En vente partout dans les magasins F. W. WOOLWORTH CO. LTD
A Saint-Hyacinthe Coin Cascades-Mondor

HUMP HAIRPIN MANUFACTURING, Co.
OF CANADA LTD. SAINT-HYACINTHE

tissement ou gage en vertu de l'article 10 ci-dessus, et de même aucune société ou corporation dont ledit fidéicommissaire est membre ou officier, selon le cas, ne peut se porter acquéreur de tels bons, obligations (débentures) ou actions (débentures stocke). La chambre s'est ajournée à 3 heures, mardi prochain.

LE CELERI

Le celeri joue un grand rôle dans l'art culinaire. Grâce à sa saveur, on l'emploie dans les potages, les ragouts, les pâtes, etc. On le mange aussi en salade. En Angleterre on le porte comme un bouquet dans un vase, il est le complément du Chester, fromage fort apprécié de nos amis... et de nous-mêmes.

Le celeri est fortifiant. On s'en servait beaucoup autrefois, dans les maladies de poitrine.

Les racines employées en médecine en décoction, sont astringentes et diurétiques. On les préconise aussi contre la jaunisse, les coliques néphrétiques

Tél. 119

Conrad Sicotte
Meublier

MEUBLES, TAPIS, PRELARTS,
RIDEAUX, CADRES, BICYCLES

Venez voir nos nouveaux ameublements de vivre,
chambre à coucher, salle à manger et de cuisine,
à des prix très bas.

35 Rue Mondor

SAINT-HYACINTHE, Qué.

et ventouses, les embarras du foie, de la rate et des voies urinaires.

L'eau dans laquelle on a cuit le celeri est employée avec succès en bains chauds, pour

les engelures qui disparaissent bientôt.

Le celeri est donc un légume éminemment hygiénique, qu'on doit employer, le plus souvent possible.

LETTRE DE QUEBEC

L'ASSURANCE SOCIALE. — PROJETS DE LOI. — LE PREMIER MINISTRE PROTESTE CONTRE UN JOURNAL DE MONTRÉAL. — M. DUPLESSIS EN VEUT À LA CANADA POWER & PAPER CO. — LE BILL CARON RENVOYÉ À SIX MOIS. — LA PROTECTION DES FORÊTS. — RÉPONSE DE L'HONORABLE MERCIER AU CHEF DE L'OPPOSITION. — LE CHÔMAGE. — FIN DU DÉBAT SUR LE CHÔMAGE.

Le député de Saint-Jacques, M. Irénée Vautrin, a fait l'un des plus beaux discours de sa carrière politique, au cours de la séance de la Chambre, mardi. Il a fait l'analyse des travaux de la Commission Montpetit relativement aux assurances sociales.

Son discours a duré près d'une heure et demie, et ses remarques n'ont eu aucun caractère politique. Cependant, M. Vautrin a cru bon de profiter de l'occasion qui lui était offerte de répondre à un discours prononcé il y a quelque temps par M. Aimé Guertin, député conservateur de Hull.

Dans son discours, M. Guertin avait essayé de démontrer que la province de l'Ontario dépensait sensiblement plus que la province de Québec pour la prévention de la maladie, le secours de l'indigence et le soulagement de la misère.

Avec une main de maître, M. Vautrin a tracé le tableau des oeuvres de notre gouvernement dans cet ordre de choses.

Le député de Saint-Jacques a aussi fait d'heureuses suggestions au gouvernement. Il a tout particulièrement appuyé sur le fait que les familles pauvres devraient recevoir plus de soins médicaux, appuyant sa théorie sur les recommandations de la Commission des assurances sociales. Il a demandé au gouvernement d'adopter l'initiative privée qui accomplit déjà un travail admi-

nable dans ce sens. M. Vautrin a ensuite analysé les différents rapports des commissaires des assurances sociales. Il a suggéré au gouvernement fédéral d'amender sa loi des pensions de vieillesse de façon à l'adapter aux exigences de notre province.

De plus, il a suggéré aux autorités fédérales de n'être pas moins généreuses pour l'est que pour l'ouest. Dans un discours dit M. Vautrin, l'honorable W.-A. Gordon, ministre du Travail fédéral, a déclaré que sur les 115 millions de dollars consacrés au soulagement des chômeurs, 73 ont été donnés aux provinces de l'ouest.

MM. St-Onge, de Beauharnois, Pierre Bertrand, de St-Sauveur ont pris part au débat.

M. Robert Taschereau, de Bellechasse, a demandé l'ajournement du débat.

Des projets de loi assez importants ont été soumis à la Chambre.

L'honorable Taschereau a introduit à la Chambre un projet de loi à l'effet de donner droit de vote aux élections municipales et scolaires notwithstanding le non paiement des taxes. Cette loi ne manque pas d'importance, car elle va à l'encontre de l'une des stipulations renfermées dans les chartes de nos villes et cités relativement aux élections.

M. Fisher, député de Huntingdon, a soumis un projet de

loi concernant l'enregistrement d'un véhicule automobile en vertu de la loi des véhicules automobiles. Le but de ce projet de loi de M. Fisher, paraît-il, est d'exempter du paiement de licence les propriétaires d'automobiles qui laissent leur voiture en garage.

Avant l'ajournement, les membres du gouvernement par l'entremise de l'honorable Mercier, ministre des Terres et Forêts, et l'opposition, par l'entremise de M. Duplessis, ont exprimé à l'honorable Taschereau leurs félicitations et leurs souhaits à l'occasion de son 66e anniversaire de naissance. On a offert au premier ministre une magnifique gerbe de 66 "American Beauties".

La Chambre a ajourné à mercredi, à 3 heures.

Au début de la séance de mercredi après-midi, le premier ministre a protesté devant la Chambre contre une nouvelle mensongère parue dans un journal de Montréal, à l'effet qu'un scandale, à la suite des agissements de la police provinciale, était sur le point d'éclater. M. Taschereau explique que récemment les autorités de la police provinciale ont décidé de mettre fin au système de sollicitation des journalistes en recherche de nouvelles. M. Taschereau a expliqué qu'il n'y a pas une administration policière qui permettrait que l'on livre devant le public les démarches des policiers faites dans un but de recherches. "Je crois à la stricte honnêteté de tous les membres de cette Chambre," dit M. Taschereau; "il n'y a pas de scandale de près ou de loin qui doive éclater, et aucune enquête ne s'annonce de près ou de loin. C'est pourquoi si le journal en question a encore un reste de loyauté il avouera qu'il s'est trompé."

Cet après-midi, le bill Caron relativement au port de lumière sur les véhicules à traction animale a reçu son coup de mort. Le député de Portneuf, le docteur Gauthier, a commencé le débat. Il regrette l'amendement proposé par M. E. Fortin, député de Beauce, et adopté par la Chambre la semaine dernière. Il est d'opinion que l'on aurait dû laisser tomber le bill à la suite des nombreuses réclamations contre ce projet de loi. Lui aussi qui l'on devrait plutôt faire une campagne d'éducation à travers nos campagnes et ainsi amener nos cultivateurs à comprendre par eux-mêmes l'importance de cette mesure de sécurité. Il demande alors que le bill soit rejeté par la Chambre.

M. Lamoureux, dans un geste énergique, se déclare lui aussi contre le bill.

M. Gagnon parle également contre le bill et propose que le bill soit renvoyé à six mois.

Le parrain du bill, M. Caron, blâme le député de Portneuf pour la théorie qu'il a émise. Il dit que le bill qu'il a soumis à la Chambre est sous sa propre responsabilité. Le député Fortin, en proposant l'amendement au bill la semaine dernière, a agi sous sa propre conviction et avec l'assentiment de la majorité de ses électeurs, la plus grande partie des cultivateurs.

L'honorable Perrault a indubitablement été le "knockout" du bill. Il a déclaré que la loi soumise en était une de coercition, qui ne serait pas obéie et qu'il était opposé à toute loi de ce genre. M. Perrault dit à la Chambre que l'Union des Cultivateurs Catholiques a envoyé plusieurs résolutions demandant que le bill actuellement à l'étude ne soit pas adopté. Il déclare de plus que son département a fait la distribution de 150 réflecteurs aux cultivateurs et que pas un d'entre eux s'en est servi, de peur d'assumer la responsabilité d'accidents qui pourraient se produire. Le ministre a fait cette distribution dans son comté.

Le vote pris sur le renvoi du bill à 6 mois comme proposé par le député de Kamouraska, M. Gagnon, a été adopté par 36 contre 19.

Les divers projets de loi adoptés par la Chambre ont été les suivants.

Le bill de l'honorable Taschereau relativement au droit de voter et d'être élu aux élections municipales ou scolaires notwithstanding le non-paiement des taxes et cela jusqu'au 31 décembre 1934 a été renvoyé au comité des bills publics à la suite d'une remarque du chef de l'opposition pour ce qui est de se porter candidat à des positions municipales ou scolaires dans les conditions mentionnées dans le bill No. 66. Le premier ministre a admis la justesse de cette remarque de M. Duplessis. Le bill a été renvoyé au comité des bills publics pour amendement.

On sait que le but de ce bill

est de permettre aux principaux intéressés au gouvernement de nos municipalités, actuellement dans l'impossibilité de payer leurs taxes à cause de la crise, de donner leur vote et de ne pas les soumettre à une défranchisation qui, en somme serait injuste, en théorie du moins.

Un autre bill présenté par le premier ministre se rapporte à la loi des dettes et des emprunts municipaux.

On a aussi adopté en deuxième lecture le bill de M. Desmarais, de Richmond, relativement concernant les agents de perception. Ce bill stipule qu'il est défendu à toute personne d'agir comme agent de perception dans la province de Québec à moins d'avoir obtenu au préalable du ministre, un permis à cet effet, et à moins que ce permis ne soit en vigueur. D'un autre côté, ce permis ne peut être accordé avant que la personne qui l'a demandé ait fourni au bureau un cautionnement de cinq mille dollars en faveur du ministre, à l'effet de garantir au mandant de cet agent de perception la remise de toute somme perçue par ce dernier pour son mandant. Ce cautionnement est donné au moyen d'une police de garantie émise par une compagnie autorisée à se porter caution dans cette province et elle contient une renonciation au bénéfice de discussion de la part de la caution. De plus, le ministre peut, en tout temps, exiger un cautionnement additionnel, s'il le juge nécessaire. Cette loi ne s'applique pas aux membres du Barreau de la province de Québec ni aux notaires.

M. Desmarais a également soumis à la Chambre pour être adopté en deuxième lecture, un bill modifiant la loi de la vente des effets non réclamés. Ce bill s'applique surtout aux marchands de fourrures et aux propriétaires d'atelier de confection et de réparation de fourrures en possession d'objets déposés entre leurs mains pour être réparés, modifiés ou emmagasinés moyennant rémunération. Si les objets ne sont pas réclamés dans les douze mois de leur dépôt, les marchands ou les propriétaires de réparation peuvent les faire vendre par le ministère d'un enchanteur. Cependant, cette vente ne peut avoir lieu qu'à la date fixée dans un avis public publié dans un journal français et dans un journal anglais de la localité. Un délai de deux semaines doit s'écouler entre la date de l'avis et celle de la vente.

M. Ephraïm Bédard, député de Québec, a soumis en deuxième lecture son bill modifiant le Code municipal concernant la vente des immeubles pour taxes.

Lorsque le secrétaire-trésorier d'une corporation locale a reçu du secrétaire-trésorier des commissaires ou des syndics d'écoles un état indiquant le montant des cotisations scolaires et des rétributions mensuelles dues et affectant les immeubles à être vendus par le secrétaire-trésorier du conseil de comté pour taxes, le secrétaire-trésorier de la corporation locale doit, s'il ne l'a pas fait déjà en vertu de l'article 727 transmettre au secrétaire-trésorier du conseil de comté, avant le 31 décembre, un état indiquant le montant des taxes dues et affectant chacun des immeubles pour les fins scolaires; le secrétaire-trésorier du conseil de comté doit tenir compte de cette réclamation dans la préparation de sa liste, et ce montant est payé sur les deniers provenant de la vente faite par le secrétaire-trésorier du conseil de comté.

Vers la fin de la séance, le ministre des Terres et Forêts a repris l'étude des crédits de son ministère.

Le chef de l'opposition, M. Duplessis, a soulevé un débat au sujet de la protection des forêts, relativement à la Canada Power & Paper Co. Nous voulons rester impartial dans la question, mais le chef de l'opposition, dans ses longues diatribes, a montré un esprit de parti de nature à amoindrir son esprit d'impartialité et son sens commun qui, jusque-là, l'ont caractérisé.

La réponse de l'honorable Mercier, modérée et juste, n'a servi qu'à activer la disposition belliqueuse de M. Duplessis qui s'est de nouveau lancé à l'attaque avec plus de "voracité" en présence du sang-froid et du calme du ministre des Terres et Forêts. M. Duplessis a déclaré que les organisateurs de la fusion de la Canada Power & Paper n'étaient le fait que d'une combine chétive et désastreuse pour l'épargne de notre province, et que le ministre des Terres et Forêts avait le devoir de protéger les gens de l'épargne de notre province.

Il parle ensuite de la loi des inventaires et déclare que cette loi est observée. C'est un travail considérable qui s'est effectué rapidement. Les compagnies ont fait leur part dans ce travail et encouru des dépenses qui ont dépassé un million et demi de dollars; le gouvernement en a dépensé presque autant. Chaque année le gouvernement dépense des centaines de mille dollars pour cet inventaire.

Avant que la Chambre se forme en comité plénier, l'honorable Laferté s'est levé pour protester contre une déclaration faite à la Chambre des Communes, à Ottawa, par le député de Témiscouata, au sujet de la vie des colons dans

Le ministre Mercier, à la suite de la tirade fielleuse de M. Duplessis, a déclaré qu'il n'entendait pas répondre à toute l'argumentation du Chef de l'Opposition, mais que, d'après lui, la fusion de la Canada Power & Paper avait pour but de réduire les dépenses d'administration, et de cette façon aider les actionnaires à recouvrer au moins une partie de leur mise de fonds. "Le gouvernement n'a eu rien à faire, n'a rien fait et ne pouvait rien faire dans cette fusion".

Pour ce qui est de la Consolidated Paper Co., le ministre Mercier a déclaré que le gouvernement, en face de la crise financière, a contribué au règlement de la situation en réduisant les revenus du gouvernement comme la réduction des droits de coupe, etc., et que le gouvernement s'est appliqué à aider dans toute la mesure du possible le succès de cette fusion...

Vers les six heures, la Chambre a ajourné à 8.30 heures ce soir.

Dès le début de la séance de jeudi après-midi, le chef de l'Opposition s'est lancé dans une vive critique du gouvernement au sujet de la protection des forêts de la province. Il dit que le gouvernement n'a pas même pris les précautions ordinaires pour protéger ce domaine de notre province. Cependant, il admet qu'à partir de 1924 le gouvernement a créé un organisme pour la protection des forêts, mais déclare que l'on a pris 27 ans pour arriver à l'établissement d'un système de protection. Il a fallu que la province perde des millions de dollars avant de réaliser l'importance capitale de ce système pour sauver le gaspillage de nos forêts. Il déclare que c'est pas son intention d'accuser le gouvernement de tous les feux de forêts, mais qu'il le tient responsable pour n'avoir pas pris les mesures nécessaires pour prévenir les incendies. Il termine en demandant au gouvernement d'améliorer ce domaine.

Le ministre des Terres et Forêts, l'honorable Mercier, dit d'abord que le chef de l'Opposition reproche au gouvernement d'avoir attendu 27 ans pour créer un organisme de protection pour nos forêts.

Avant 1924 il y avait un service qui datait de plusieurs années, et qui fonctionnait suivant les moyens à la disposition du gouvernement à cette époque. Ce système d'ailleurs se faisait par l'entremise de concessionnaires sur une grande étendue de terres. Le ministre des Forêts n'avait aucun contrôle sur le système. Les concessionnaires avaient un contrôle absolu, et il ne fait plaisir d'ajouter qu'ils accomplissaient leur travail avec tout le soin qu'ils pouvaient y apporter.

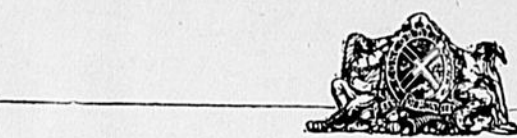
Depuis 1924, notre système de protection des forêts s'est perfectionné. En 1931, 2000 hommes patrouillaient nos terres et forêts et un nombre presque égal de concessionnaires et d'autres associations s'occupait de travailler à la protection des forêts.

Le gouvernement a pris toutes les précautions nécessaires pour le bon fonctionnement de son système de protection: postes d'observation, patrouilleurs, etc. Et aujourd'hui, notre système ne le cède en rien au système d'importation quel autre endroit dans notre Dominion. La collaboration que l'on rencontre dans la protection des forêts est magnifique; nos citoyens de la province sont maintenant plus prudents dans leurs voyages; l'éducation sur ce sujet s'est développée d'une façon extrêmement rapide au moyen de notre publicité.

Le ministre réfute ensuite les accusations portées par le chef de l'opposition relativement aux réductions des droits de coupe, des droits d'affermage, etc., et déclare que le but du gouvernement en accordant ces réductions était de venir en aide aux colons et aux compagnies pendant le temps de la crise.

Il parle ensuite de la loi des inventaires et déclare que cette loi est observée. C'est un travail considérable qui s'est effectué rapidement. Les compagnies ont fait leur part dans ce travail et encouru des dépenses qui ont dépassé un million et demi de dollars; le gouvernement en a dépensé presque autant. Chaque année le gouvernement dépense des centaines de mille dollars pour cet inventaire.

Avant que la Chambre se forme en comité plénier, l'honorable Laferté s'est levé pour protester contre une déclaration faite à la Chambre des Communes, à Ottawa, par le député de Témiscouata, au sujet de la vie des colons dans



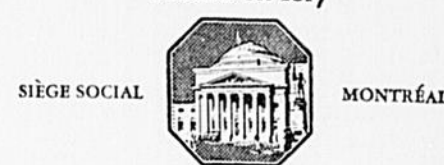
Malgré ses 115 années une INSTITUTION CANADIENNE qui est toujours jeune

La puissance du Canada réside dans son esprit jeune, aventureux, ami du progrès, courageux, que tempère un fond de vieille sagesse. La force du Canada découle de la force des éléments qui le constituent— institutions et individus.

La Banque de Montréal, vieille de 115 ans et fidèle à l'histoire et aux traditions canadiennes, se sert de son expérience pour adapter constamment ses services aux conditions nouvelles—afin de pouvoir donner au peuple et à l'économie du Dominion une organisation bancaire sûre, utile et commode.

BANQUE DE MONTRÉAL

Fondée en 1817



L'ACTIF DÉPASSE \$750,000,000

Succursale de St-Hyacinthe: A. B. L'HOMME, Gérant

LES PRÉVOYANTS DU CANADA

FONDS DE PENSION

24IEME RAPPORT ANNUEL

Extrait de l'Etat du 31 décembre, 1932.

— ACTIF —

(Propriété absolue des sociétaires)

OBLIGATIONS:

Commissions Scolaires	\$ 546,674.04
Corporations Municipales	1,738,361.32
Fabriques & Syndies	421,472.13
Institutions ou Communautés	908,626.76
Utilités Publiques	563,074.01
Premières Hypothèques	1,770,711.98
Intérêts accrûs	150,808.04
Immeubles	155,068.41
Caisse & Banque	55,937.21
Total	\$6,310,733.90

En 1932, l'Actif net est augmenté de **\$360,010.40** après paiement de **\$252,083.00** aux rentiers, c'est-à-dire que les recettes ont dépassé six cent mille piastres.

IL NOUS fait plaisir de vous offrir, cette année, des prix spéciaux sur la tôle gauffrée, Marque NU-ROOF.

La tôle de marque NU-ROOF est la seule dans son genre sur le marché et nous vous l'offrons à des prix les plus bas.

Les feuilles NU-ROOF couvrent 33 pes de largeur, lorsque posées sur le toit. Elles couvrent une longueur de 2 à 10 pieds alors que les autres marques ne couvrent que 30 et 32 pouces.

A. BLONDIN LIMITEE

115 Cascades, Tél. 88 et 244W-244J
SAINT-HYACINTHE

AUX CULTIVATEURS

Nous moulons le grain au prix de 15cts le 100 livres.

Nous échangeons au prix du marché de la farine pour du blé.

WILFRID DUPONT

(Élévateurs voisins des Entrepôts C. N. R.)

Tél. 501 Rue Girouard SAINT-HYACINTHE



Gratis Chaque acquéreur d'une APEX 21 ou de toute autre laveuse électrique au prix régulier, recevra gratuitement un superbe fer à repasser électrique automatique, Canadian Beauty, plaqué chrome.



Southern Canada Power Company Limited
"Appartenant à ceux qu'elle sert"

Vulcan Anti-FREEZE et La Glycerine "FROSTOLENE"
Sont exceptionnellement efficaces. Ils sauvegardent le radiateur, quelque froid qu'il fasse.
Seul représentant pour ces fameux produits.
Nos prix vous conviendront

STATION DE SERVICE BEAUDRY
Téléphone 952 Coin Mondor et William
SAINT-HYACINTHE, Qué.

(Suite à la page 6)

Nouvelles de nos Villages

SAINT-DENIS

Lundi le 27 février, dans l'église paroissiale, a été célébré le mariage de M. Roméo Gariépy, fils de M. et Mme Ferdinand Gariépy, de St-Bernard, avec Mlle Félicité Bousquet, fille de M. et Mme Louis Bousquet, tous deux décédés.

La bénédiction nuptiale leur fut donnée par Mgr L. A. Sénechal, curé de la paroisse. M. Ferdinand Gariépy servait de témoin à son fils et M. Ovide Archambault, accompagnait Mlle Bousquet.

Après le cérémonie l'on se dirigea vers la demeure du marié où un dîner et souper leur furent servis.

Parmi les personnes présentes à la soirée l'on remarquait :

MM. et Mmes Ferdinand Gariépy, Wilbrod Gariépy, Alfred Leblanc, Léon Leblanc de St-Denis, Conrad Gariépy, Joseph Leblanc, Aldéric Laporte, Aimé Phaneuf, Roméo Laporte, de St-Bernard, Aldéric, Beaulieu, Téléphore Archambault, Joseph Laflamme, MM. Louis Onil Archambault, Orlas Gariépy, Omer Gariépy, Roméus Leblanc, Adrien et Ernest Laporte, Joseph, Ernest, Raoul et Gérard Leblanc, Abel et Eloi Archambault, Aimé Phaneuf, M. Bourgeois, H. Martin, Emile et Albert Gariépy, Mlle Georgiana et Herculine Gariépy, Marie Louise Leblanc, Yvonne Geoffrion, Aurèle et Rosée Laporte, Léonie et Estelle Leblanc, Alma Leblanc, Germaine et Simonne Beaulieu, Alexandre, Jeannette et Josephine Martin, Yvonne Perrault, etc.

Il y eut chant, musique et danse. La musique fut exécutée par MM. Aimé Phaneuf, de St-Bernard, et Joseph Laflamme de St-Denis, violonistes. Tous sont partis enchantés en souhaitant succès et bonheur aux nouveaux mariés.

THEATRE CORONA, No. 17,967
THEATRE CORONA, No. 17,583
THEATRE CORONA, No. 16,566
THEATRE CORONA, No. 17,884
THEATRE CORONA, No. 17,175

Les CAPSULES
ANTALGINE
SOLAIENT TOUJOURS
Maux de tête, névralgies, rhumes, grippe, douleurs périodiques, lumbago, rhumatisme, torticolis. Ayez-en toujours une boîte à la main.
En vente partout, 25c

ST-BERNARD

Jeudi le 2 mars ont eu lieu les funérailles de Mme Pierre Perreault (née Dina Laporte) décédée à l'âge de quatre-vingt-quatre ans et 11 mois.

La levée du corps fut faite par M. l'abbé F. Hébert, curé de cette paroisse, qui chanta aussi le service.

Les porteurs étaient MM. 1. Sidore Laporte, Damase Laporte, Emile Jalbert, Joseph Phaneuf, Amédée Phaneuf, Henri Phaneuf.

Dans le cortège l'on remarquait : son petit-fils, R. F. Régis-Aimé, Marjste, de Montréal, ses enfants MM. et Mmes Joseph Perreault, Alphonse Perreault de St-Jude, Pierre Perreault, Emile Gaudette, ses gendres MM. Adélaide Archambault, St-Ours, Xavier Desrosiers, ses petits-fils et petites-filles Ephrem Perreault, Béatrice Perreault, Blandine Perreault, St-Jude, Mme Maurice Dagenais et E. V. Archambault, Montréal, Yvonne Gaudette, Germaine Desrosiers, Irène Perreault, Béatrice Perreault, Léo Perreault, Rosaire Perreault, Pierre Perreault, ses neveux et nièces, MM. et Mme Emile Jalbert, St-Denis, Aldéric Laporte, Mme Ernest Côté de la Présentation, J. Lamoureux E. Lamoureux ses cousins, Alphonse Phaneuf, Lévis Phaneuf, Arthur Phaneuf, M. et Mme Joseph Archambault, St-Denis, M. et Mme Joseph Plouffe, M. et Mme Ovide Laporte, de St-Barnabé, Mme Ambroise Gaudette et Wilfrid Gaudette, de St-Denis, Mme Gagnon et son fils, M. et Mme Alcide Larivière de la Présentation et plusieurs autres. La famille a reçu de nombreuses marques de sympathie.

ST-HUGUES

Mlle Cécile Fontaine, institutrice, a obtenu la prime pour la deuxième fois, décernée par l'inspecteur Alary. — M. Roland Fontaine est retenu à la maison pour quelques jours par la maladie. — La semaine dernière eurent lieu les funérailles de M. Omer Cardin, décédé à l'âge de 66 ans.

— Mme Oscar Beaudry, et sa fille Marguerite, étaient de passage à Victoriaville la semaine dernière. — M. Wilfrid Lamothe est de retour de Montréal. — M. Antonio Beaulac, de Montréal, est en visite parmi nous. — M. Charles-Emile Delpé était de passage à St-Hyacinthe dimanche dernier.

THEATRE CORONA, No. 17,818

ROUDEMONT

Le 25 février, M. et Mme Yvon Gemme recevaient à une soirée. Parmi les invités on remarquait : M. et Mme Zoël Martin, Emery Gemme, Albani Corbeil, Dollard Lamarine, Aurélien Dagenais, Emile Barsalou, Ovide Robert, Origène Audette, Raphaël Audette, Willy Smith, Roméo Fontaine, Emile Leroux, Polidor Benoit, Ernest Boulais, Oscar Dubuc, René Giard, Léo Tétrault, Mlle Eva Bigaonette, Mlle Olive et Graziella Ostiguy, Cécile, Thérèse et Flore Paquet, Jeanne Dubuc, Madeleine Leroux, Annette et Clarisse Beauregard, Marie-Ange Gignas, Berthe Frégeau, Eva et Marie-Anne Gemme, Annette et Yvette Sansoucy, Berthe Giard, MM. Rolland Normandin, Laurence Smith, René Paquette, Charles E. Leroux, Eugène Gendreau, Philippe Giard, Philodor Gemme, Rolland Giard, Armand, Rosario, Robert, Léon, Lionel et Donat Martin, Charles-Emile et Maurice Lévesque, tous de Rougemont, M. et Mme Adrien Lussier, M. Gustave Lussier, de Montréal, M. Charles-Emile Barsalou, Mlle Rose-Alma Audette, de Montréal, M. et Mme Zénon Poirier, Mlle Hectorine Poirier, M. Richard Poirier, M. Amédée Berthiaume, de St-Césaire, M. et Mme Henri Bachand Ste-Madeleine, M. Bernard Lussier, Mlle Réjane Gertrude et Germaine Bernier de Marieville, M. Anatole Boulais, de St-Jean-Baptiste, Mlle Alma Gendreau, M. et Mme Adélaide Gendreau, M. et Mme Emile Beaudry, Mlle Dianne Gladu tous de St-Hyacinthe.

La musique fut exécutée par l'orchestre Bourbons de St-Hyacinthe, M. prof. Goulet, Drummondville, M. Willy Mercier de Ste-Madeleine. Il y eut chant, musique, danse. A minuit un réveillon fut servi. La soirée se termina à une heure très avancée et tous s'en retournèrent en emportant un doux souvenir de l'aimable accueil fait par M. et Mme Yvon Gemme. — M. et Mme Wenceslas Guilmet, de St-Damase, étaient en visite chez M. et Mme Wilfrid Hadd. — MM. Léo Côté et Eugène Gendreau étaient de passage à St-Hyacinthe dernièrement. — M. Yvon Gemme, et son fils Germain, ainsi que M. Origène Audette, étaient à St-Hyacinthe. — M. et Mme Raoul Ostiguy, ainsi que Reina, Rollande, Normand et Marie-Rose Ostiguy, étaient en visite chez M. et Mme Oscar Dubuc. — M. et Mme Xavier Morier, de Ste-Ange de Monnoir, étaient en visite chez M. et Mme Albert Meunier. — M. Armand Lacaille de Marieville était en visite chez M. et Mme Thomas Boucher. — M. et Mme Henri Charron sont allés visiter des parents à Montréal.

BELOEIL

Samedi de la semaine dernière, fut baptisée Marie, Reine, Thérèse, enfant de M. et Mme Alexandre Lebrun. Parrain et marraine M. Joseph Lebrun et Mlle Irène Lapensee. Porteuse Mlle Rosalme Carrey.

THEATRE CORONA, No. 15,862
THEATRE CORONA, No. 17,656
THEATRE CORONA, No. 17,086
THEATRE CORONA, No. 15,912
THEATRE CORONA, No. 17,020
THEATRE CORONA, No. 16,482
THEATRE CORONA, No. 16,232
THEATRE CORONA, No. 17,706
THEATRE CORONA, No. 16,779
THEATRE CORONA, No. 16,267

SAINT-JUDES

Nous avons le regret d'annoncer la mort d'un de nos plus vieux citoyens. S'éteignait après une courte maladie. M. Edouard Gaudet, époux de Azilda Phaneuf, à l'âge de 84 ans 3 mois et 22 jours. Il laisse pour le pleurer outre son épouse, 4 fils MM. Wilfrid Gaudet échevin au siège no. 4, Noé et Anthime de St-Judes et Arthur du Manitoba, 5 filles Mmes Ed. Larivière (Régina), St. Larivière (Clara) de St-Judes, V. Lambert de Pierreville, (Delrose), A. Lamoureux, St-Barnabé (Melovey), M. Boutin du Manitoba, ses gendres MM. S. Larivière, E. Larivière, M. Boutin, A. Lamoureux, et V. Lambert, 24 petits-enfants et 5 arrière-petits-enfants.

Le service fut chanté à 9 heures vendredi au milieu d'un grand concours de parents et d'amis.

M. l'abbé J. B. Nadeau curé donna l'absoute et chanta le service. Le cortège était conduit par M. A. Martin. Conduisant le deuil ses fils Noé et Wilfrid. Les porteurs étaient MM. Ulric Larivière, R. Gaudette, A. Gaudet, R. Larivière, E. Larivière et E. Gaudette. La quête fut faite par MM. Donat Gaudette et Lucien Larivière tous petits fils du défunt. La chorale de St-Judes rendit la messe de Requiem sous la direction de M. E. Grégoire; les adieux de Schubert furent chantés par M. Jules Larivière petit-fils du défunt, M. le notaire, P. E. L'Heureux touchait l'orgue.

M. Gaudette ne laisse que des amis à sa suite. Il était un des pionniers de cette paroisse et malgré son grand âge il avait conservé toutes ses facultés et une mémoire des plus documentées aussi avions-nous recours à lui pour rappeler des faits très éloignés.

— Les cours post-scolaires qui ont été suivis avec intérêt par nos jeunes gens sont interrompus pour cette semaine vu les offices des Quarante-Heures. Ils reprendront la semaine prochaine. Parmi les confédérés qui sont venus donner des cours pratiques notons MM. Fernand Roy, B. S. A. sur l'agriculture, L. Lafrenaye sur la culture du Chou de Siam, M. Donat St-Jean Apiculture, P. Graveline, culture de l'ébénier.

D'autres cultivateurs de marque viendront eux aussi faire part aux jeunes de leur expérience. — M. P. E. Lusignan Bes. A. de l'Ecole Normale, nous quitte pour aller prendre une classe à Montréal.

— La soirée donnée par le Cercle Artistique de St-Judes a été un véritable succès. Des gens qui s'y connaissent en théâtre ont affirmé que les pièces jouées à St-Judes sont dignes des théâtres Montréalais. M. le curé J. B. Nadeau a formulé le vœu que le Cercle donne encore à notre population ces saines récréations. Les personnages en scène étaient MM. J. H. Chabot dir. art., Dr L. Beauregard, M. le notaire P. E. L'Heureux, M. Leblanc, R. Girouard, J. H. Laporte, A. Guillerie, G. Roy, A. Larivière, A. Lamoureux.

Le Cercle remercie toutes les personnes qui de près ou de loin ont contribué au succès de cette soirée.

— M. G. Trudeau voyageur pour les moulins Ogilvie a acheté la résidence M. C. A. Champigny pour y être domicilié.

— Mlle Antoinette et Juliette Houle sont revenues dans leur famille après un séjour à Montréal.

— Le match au jeu de dames entre les vieux rivaux de St-Judes, St-Bernard et St-Barnabé bat son plein à l'heure où notre correspondant fait son rapport hebdomadaire à 11 heures l'avantage était pour St-Bernard et St-Judes. Nous donnerons d'autres rapport la semaine prochaine; c'est la première rencontre du match, la seconde aura lieu à St-Barnabé.

ACTON VALE

Un pénible accident est survenu à M. Léonidas Ostiguy, boucher de cette ville. Il s'est démis une jambe alors qu'il était à travailler pour ouvrir le chemin d'Acton à St-Théodore.

— Il y a eu les élections de la Chambre de Commerce de notre ville cette semaine: M. Noé Lorange a été réélu président et M. J. V. Gagnon, secrétaire.

— Notre club de goudet est allé jouer à Roxton dimanche dernier et a été défait; nos principaux joueurs étaient absents et c'est la cause de la défaite.

— Notre gymnase est bien fréquenté depuis quelque temps; de 12 membres au début de l'automne, l'on en compte maintenant 50 et les jeux sont nombreux pour attirer la jeunesse.

— Il y a eu plusieurs baptêmes depuis un mois dans notre paroisse: Germain, Albert, fils de Louis Provost et Sadi Laliberté; Jacqueline, Denise, fille de C. L. Martel et de Blandine Champigny; Alfred, Réal, fils de Edmour Leclerc et de Sylvia Regnière; Raymond, Étienne, fils de Justin Maurice et de Marie-Anne Gagnon; J. B. Léon, fils de Arthur Cournoyer et de Marie-Louise Beauchemin; Yvon, Roger, fils de Wilfrid Bissillon et de Jeanne Deslauriers; François, Louise, fille de Raymond Guilbert et de Anita Cardin.

STE-HELENE

M. et Mme P.-A. Lessard, sont les heureux parents d'une fille baptisée sous les noms Marie, Angèle, Cécile, Parrain et marraine, M. Louis Lessard et Mme Pierre Lessard.

— M. Adrien Thibault, de St-Joseph d'Alma, est actuellement en visite chez M. A. Morissette. — Mlle Gabrielle Rivard, de St-Hyacinthe, était en visite chez son père, M. Joseph Rivard, dimanche. — Mme Eugène Brochu, de Tobin, visitait des amies ces jours derniers. — M. et Mme Georges St-Jean, de St-Hyacinthe, passaient la journée du 14 chez le Dr Auger.

— M. Adélaide St-Jean a acheté le magasin et les autres bâtiments appartenant autrefois à M. Simon Masson.

— Mme Simon Masson est actuellement en visite chez sa fille Mme Pierre-Ange Lessard.

ST-BARNABE

MM. Léon et Lucien Blouin sont allés rendre visite à leur sœur Mme Raoul Boudreau, de St-Hugues, pendant quelques jours. — M. l'abbé Jodoin, de St-Barnabé, est allé assister aux Quarante-Heures de St-Jude, ces jours-ci.

— M. John Bélanger a acheté la terre de M. Charles Gaudin, du rang St-Amable.

— Mme Philias Guilbert est gravement malade depuis une semaine.

— MM. et Mmes Alphonse Leblanc, Donat St-Jean, Alcide Leblanc, Joseph Leblanc, Origène Lessard, St-Hugues, Emery Yvon, de St-Thomas d'Aquin, sont allés rendre visite à M. et Mme A. Laflamme de St-Dominique.

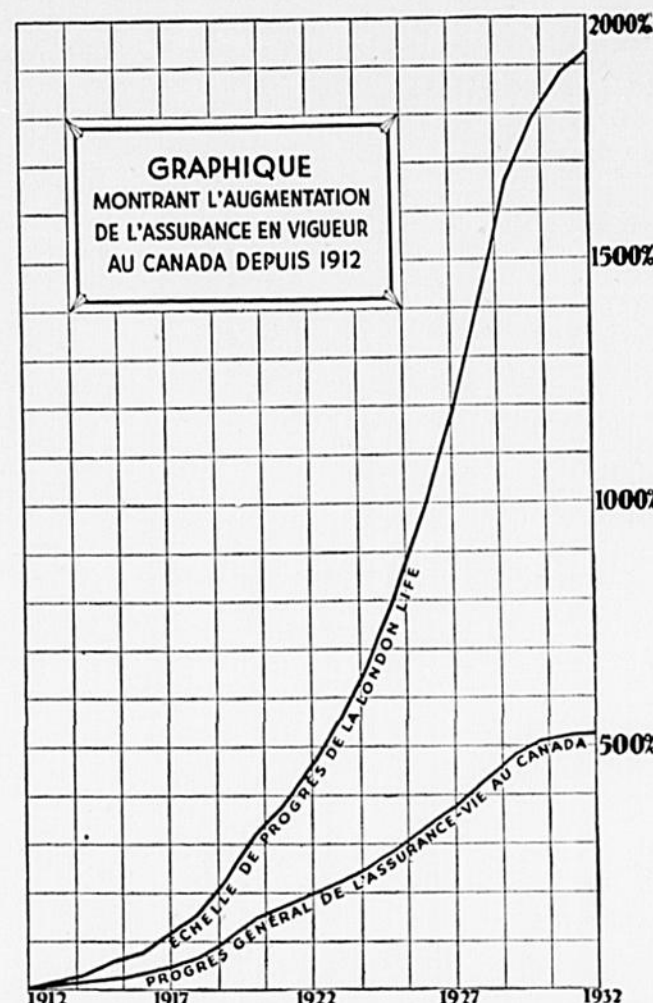
— Mme Prosper Blouin est allée passer quelques jours chez sa fille, Mme Arthur Gadbois.

LES ANNALES

On accuse le machinisme d'être à la source de nos maux. Lisez le curieux article de Mussolini, dans les "Annales" du 24 février, et vous aurez peut-être une opinion différente. Bien intéressantes, ces "Annales" du 24. A côté d'expressions d'Amérique, par J. Feyder; de la question traitée par Paul Achard sur le Smoking ou le Veston; de l'article de Pierhal; "En écoutant parler Hitler"; de la guerre en

Une Histoire Intéressante

Sous forme de graphique



"Notre succès témoigne de la valeur de notre service"

Fondée en 1874
ondon Life
Insurance Company
"Compagnie industrielle ordinaire du Canada"
SIEGE SOCIAL - LONDON, CANADA

L. CARON Surintendant,
182 rue Cascades Saint-Hyacinthe

"LOMBARDI"

La meilleure qualité de vêtements au Canada

M. J. Lombardi
de la maison Lombardi's Preferred Clothes Ltd,
Montréal, sera à notre magasin

MARDI et MERCREDI
les 21 et 22 MARS 1933

Pour nos clients
dont la qualité
prime toutes les
autres considérations.

Faites-vous un devoir de rencontrer cette autorité bien connue dans la confection pour hommes. Et faites prendre vos mesures pour un complet ou pardessus choisis parmi les nouveaux échantillons pour le printemps.

PRENEZ BIEN NOTE DE LA DATE

Tous confectionnés à la main, sur mesures.
\$30. \$35. \$40. \$45.

M. O. DAVID & Cie Enrg.

J. E. Cadieux, Prop.

ST-HYACINTHE

COMME AVANTAGE SPÉCIAL — UN ESCOMPTE de 10% sera alloué durant la visite de M. LOMBARDI.

Où se trouve l'ennui ?

Maladie de coeur, Asthme, Pneumonie, Tuberculose, Respiration difficile, Autres maladies des poumons Etc.

Ces maladies et de nombreuses autres peuvent s'attribuer à une pression indue sur l'épine dorsale, causée par un alignement défectueux des vertèbres.

LA CHIROPRATIQUE

peut seule amener les corrections nécessaires et améliorer votre santé.

C. A. BISHOP D. C.

Tél. 822
16 Rosalie, ST-HYACINTHE



'TI 'PIT LE CHÉTIF

MR EDDY PRÉVOST



Fourrures, de J.-A. Sauzey; lire les articles signés Maurois, Yvonne Sarcey, Billy, Ajalbert, Lang, Bost, Vandérem et le pittoresque chapitre de l'explorateur Buck où il raconte ses aventures avec un léopard. Partout le numéro: 2 francs.

Le pétrole assouplit le cuir des souliers et des chaussures durci par l'humidité et le rend aussi flexible et mou que lorsqu'il était neuf.

La toilette pour la femme est plus qu'une occupation, c'est une compagnie.

La hauteur des aurores boréales est très variable, elle va de 60 à 450 milles, mais il arrive parfois que la base des rayons ne se trouve qu'à une très petite distance de la terre.

DEMANAGEMENT

J'ai le plaisir d'apprendre au public que j'ai déménagé mon garage dans l'ancien local occupé par le Garage Chagnon puis Boivert No. 111 rue St-Michel.

Ce garage a une capacité de 30 chars et est entièrement à l'épreuve du feu; c'est un endroit idéal pour le stockage d'hiver. Prix spéciaux pour réparations d'hiver.

GARAGE LUCIEN PLAMONDON

(Réparations générales)
111 rue St-Michel près Girouard
AUTREFOIS RUE WILLIAM PRES CONCORDE

Tél. 376

Si votre dentier est grand — Si vous éprouvez une sensation désagréable — Si vous avez souvent mal à la tête — Si, quand vous riez, vous laissez paraître trop de caoutchouc. — Si vos dents sont trop blanches ou trop petites. — Si vous voulez un ouvrage différent et supérieur. RESOVIN ET NOUVELLES DENTS TRUBYTE, vous donneront satisfaction complète. — DENTS SANS PALAIS.

HYGIENIQUES. D'une beauté jamais égalée.

Dr A. BEDARD, chirurgien-dentiste

190 Girouard Tél. 423 ST-HYACINTHE